

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, le 4 avril 2019, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional.

A l'ouverture de la séance étaient

Présents :

M. Gilles BATAIL, Mme Joëlle NOTO, M. Paulo PAIXAO, M. Dominique MARC, Mme Françoise FOUQUET, M. François BLANCHON, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, M. Dominique THERAULAZ, Mme Eline ETANCELIN, Adjointes au Maire ;

M. Alain SAUSSAC, Mme Sylvie PAGES, Mme Françoise PERREAU, Mme Patricia CHARRETIER, M. Rodolphe CERCEAU, Mme Janina LE PAPE, Mme Ariane WOJTAS, M. Antonio CARVALHO, Mme Dina MARTINS, Mme Bernadette CIEPLIK, M. Nicolas ALIX, M. Vincent BENOIST, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Khadija ZINEDDAINE-RHAITI (mandat à Mme Patricia CHARRETIER), M. François PETIN (mandat à Mme Françoise FOUQUET), Mme Carole CHAVEL (mandat à Mme Joëlle NOTO), Aurélien ZACHAYUS (mandat à M. Paulo PAIXAO), M. Nordine ZAIMI (mandat à M. Dominique THERAULAZ), Arnaud CHABALIER (mandat à M. Vincent BENOIST).

Absent excusé sans pouvoir :

Mme Salima YENBOU, M. Khaled LAOUITI.

Absents :

M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Alain MIRZA, Mme Résika BOUADJADJ, M. Alain VILLENEUVE, M. Hamid SANDAL, Mme Siham RAMDANI.

Observations de séance :

Le quorum étant atteint, M. Gilles BATTAIL, Maire-Conseiller Régional, ouvre la séance à 18h42.

M. Gilles BATTAIL procède à l'appel.

Le premier point est la désignation d'un secrétaire de séance.

1. 2019-013 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 4 avril 2019

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Alain SAUSSAC** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2. 2019-014 – Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 21 février 2019

M. BATTAIL, Maire, Conseiller Régional indique que le Conseil municipal doit adopter le procès-verbal de la séance du 21 février 2019.

M. le Maire n'ayant pas reçu d'observations particulières, demande s'il y en a à formuler en séance. Il n'y en a aucune.

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. 2019-015 – Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2018-057 du Conseil municipal du 24 mai 2018.

Décision n° 2019-004	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine Jean-Boiteux avec la commune de Boissise-le-Roi.
Décision n° 2019-005	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine Jean-Boiteux avec l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun.
Décision n° 2019-007	Délégation du droit de préemption à l'établissement à l'Etablissement Public Foncier de la région Ile-de-France pour l'acquisition du 848, avenue Montaigne.

Décision n° 2019-008	Signature d'un contrat du droit d'exploitation du spectacle « Le Malade imaginaire » de Molière à l'Espace Nino Ferrer le vendredi 19 avril 2019, pour deux représentations. Le montant de la prestation s'élève à 6 435,50 € T.T.C.
Décision n° 2019-009	Modification des tarifs de la médiathèque.
Décision n° 2019-010	Modification du règlement intérieur et horaires de la médiathèque.
Décision n° 2019-012	Signature d'un contrat de session de droit d'exploitation avec l'association Scènes en Seine pour 3 animations contes à la médiathèque, dans le cadre de Croq'livres les 9 février, 23 mars et 25 juin 2019.
Décision n° 2019-014	Signature d'un contrat du droit d'exploitation du spectacle « 12 Petits Mois » le 24 avril 2019 à 16h30 à l'Espace Nino Ferrer. Le coût de la prestation s'élève à 2 441,27 € T.T.C.
Décision n° 2019-015	Signature d'un contrat du droit d'exploitation du spectacle « 2 Mètres 74 » le 15 février 2019 à l'Espace Nino Ferrer. Le cout de la prestation s'élève à 2 637,50 € T.T.C
Décision n° 2019-016	Concert Hommage à Didier LOCKWOOD le 13 février 2019 à l'Espace Nino Ferrer. Le montant de la prestation s'élève à 800,00€ TTC.
Décision n° 2019-017	Signature d'une convention d'assistance juridique entre la commune de Dammarie-les-Lys et la SELARL Portelli Avocats
Décision n° 2019-018	Signature d'un contrat de maintenance avec la société LOGITUD pour l'année 2019, concernant la gestion des Elections Politiques.
Décision n° 2019-023	Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale municipale.

Par délibération n° 2018-057 du Conseil Municipal du 24 mai, de la commune de Dammarie-lès-Lys, en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions en matière de marchés publics.

Le Maire peut, *"par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour*

la durée de son mandat (...) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenants, quel que soit leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget". Depuis le dernier compte rendu pour le Conseil Municipal du 27 septembre 2018, les marchés suivants ont été signés par le Maire ou son Représentant (période d'août à novembre 2018) :

Intitulé	Montant	Nom et coordonnées du titulaire du marché	N° de marché
Marché de service d'assurance Lot n°1 : Responsabilité et risques annexes	Prime TTC/an = 11 551.94 €	SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE - 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT	018-43-01
Lot n°2 : Risques statutaires	Décès + Accident de Travail et Maladie professionnelle (Indemnités journalières + Frais médicaux) - Sans franchise Prime provisionnelle annuelle VILLE : 106 690.61 € TTC Maladie longue durée, Longue maladie - Franchise 30 jours fermes : Prime provisionnelle annuelle VILLE : 137 275.25 € TTC Total : 243 965.86 € TTC	GRAS SAVOYE - 33 QUAI DE DION BOUTON 92800 PUTEAUX	018-43,02
Lot n°3 : Protection juridique des agents et des élus	Prime TTC / an = 549,90 € soit 1,15 € HT par assuré.	SARRE ET MOSELLE - 17 AVENUE POINCARE 57400 SARREBOURG	018-43-02
Lot n°4 : Tous risques expositions	Expositions temporaires : Prime TTC minimum par exposition : 50.00 € Prime TTC provisionnelle actuelle irréductible : 300.00 €	SARRE ET MOSELLE - 17 AVENUE POINCARE 57400 SARREBOURG	018-43-04
Travaux de construction du nouveau réfectoire et de reconversion des espaces de l'ancien réfectoire pour le groupe scolaire François de Tessan Lot n°10 : Etanchéité	56482,56 € HT	CIEL ETANCHE - 20 bis avenue Paul Vaillant Couturier 94 290 VILLENEUVE LE ROI	018-38-10
Lot n°12 : Menuiseries bois	29935,55 € HT	AGECO AGENCEMENT- 28 rue du Stade 77 310 BOISSISE LE ROI	018-38-12
Lot n°3 : Couverture bac métallique/bardage/étanchéité	251 000,00 € HT	CIMA - Z.I de l'Ormois 02 400 BEZU SAINT GERMAIN	018-38-03
Télésurveillance des bâtiments communaux et maintenance du	Minimum : 10 000 € HT Maximum : 55 000 € HT	AVITECH - 11 rue Louviot 77 000 MELUN	018-42

matériel			
Prestations de blanchisserie et de nettoyage des articles textiles de la Ville	Minimum : 10 000 € HT Maximum : 29 000 € HT	SUN PRESS – 555 rue Marguerite Perey 77127 LIEUSAIN	018-44
Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi d'exécution de la Délégation de Service Public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Jacqueline Bonjean »	4 290 € HT	CITEXIA - 21 rue Bergère 75009 PARIS	019-07

M. BATAIL : Y a-t-il des questions ? Non. On considère qu'information a été donnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du tableau récapitulatif ci-annexé présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance du Conseil municipal.

4. 2019-016 – Budget primitif de la ville 2019

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, comme tous les ans, à cette saison, c'est l'examen du budget primitif de la ville, cette fois-ci pour 2019. La commission des finances s'est tenue. Mme NOTO, est-ce qu'il y a eu des observations particulières ?

Mme NOTO : Non, quelques petites questions auxquelles on pourra répondre.

M. BATAIL : Quelques questions, certains points en fonction de la présentation qui sera faite. N'hésitez pas à intervenir ou si quelqu'un veut le faire, au fil de la présentation.

Donc, en termes d'éléments généraux, cette année, le budget qui vous est présenté est arrêté à la somme de 49 479 165 €. L'année dernière, nous avons une section d'investissement qui était particulièrement pléthorique, donc qui avait conduit à avoir un budget qui était à un montant un petit peu supérieur, vous voyez que là, on se tient dans une moyenne entre les différents chiffres des autres années, avec une répartition entre le fonctionnement et l'investissement de 32 millions d'euros en fonctionnement et 17 millions d'euros en section d'investissement, ce qui n'est pas mal sur la totalité du budget que nous vous présentons. Cela représente donc 2 239 € par habitant, c'est un ratio qui est peut-être plus facile à manipuler comme ordre de grandeur.

Ce que je vous disais à l'instant, avec la répartition entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, ce qui est important de noter, c'est un autofinancement, il s'agit d'un autofinancement brut de 3 427 366 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 294 € par habitant, on rappelle traditionnellement le ratio de rigidité des charges structurelles, c'est-à-dire les choses sur lesquelles on peut assez difficilement intervenir. Donc, il est de 56,96 %, avec des dépenses réelles à 28 593 000 € et un montant, tout mouvement confondu, de 32 071 275 €. Vous voyez que, comme il est d'usage dans les budgets communaux, la part bleue, la part la plus importante du camembert sont les frais de personnel, mais ce n'est pas exceptionnel dans les collectivités et dans les collectivités qui fournissent du service, puisqu'elle s'établit à 60,10 % de nos charges. Puis, l'autre poste important ou le plus important, ce sont les charges à caractère général pour 30,59 %. Ensuite évidemment les dépenses, les charges financières, les autres charges de gestion et les dépenses imprévues.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 32 021 275 €, avec une répartition telle que vous la connaissez déjà, puisqu'elle n'a pas changé de manière extrêmement singulière pour l'instant : 13 321 000 €, taxe foncière et taxe d'habitation. L'attribution de compensation, c'est l'attribution qui nous vient de la Communauté d'Agglomération en compensation de ce qui a été transféré.

La dotation de solidarité communautaire, pour 400 000 €, les autres impôts locaux, le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSCRIF) pour 1 900 000 €.

Pour ce qui concerne les dotations, toujours la part de la DGF pour 7 222 960 €, subventions et les participations pour 1 456 000 €, les compensations fiscales pour 640 000 € et les autres dotations.

Ce que je souhaitais dire et on y viendra plus tard lorsqu'il sera le moment de parler aussi de la fiscalité, puisque vous savez que par délibération séparée, on doit parler des taux de la fiscalité, je reviens sur la proposition qui va vous être faite, mais à cette occasion, qui est de baisser un petit peu la fiscalité foncière. Alors peut-être documenter un peu sur le sujet, il n'a échappé à personne que l'Etat, le Gouvernement a pris la décision de faire disparaître progressivement la taxe d'habitation, mais c'est un progressif qui va aller tout de même assez vite et qui sera finalement valable pour la totalité des contribuables assujettis à la taxe d'habitation.

Je pense que cela pose un problème de fond qui n'a d'ailleurs pas été très souvent soulevé par les parlementaires ou par ceux qui se sont exprimés sur le sujet. Cela pose en fait une sorte de double problème, c'est que d'une part, on va dépendre de plus en plus de ressources qui nous seront transférées via l'Etat, autrement dit, le principe d'autonomie des collectivités locales en prend un petit coup puisque c'est tout de même une partie significative de nos recettes qui nous échappera, il n'y aura plus de pouvoir de taux à ce niveau.

Puis, d'autre part, une question – j'allais dire – peut-être pas d'équité fiscale au sens où je partage l'analyse selon laquelle la fiscalité doit être progressive et non pas proportionnelle, en revanche, dans une ville comme la nôtre où il y a un taux de

logements sociaux de 42 %, cela veut dire tout simplement qu'à un terme relativement rapide, il va y avoir 42 % de la population qui ne va plus s'acquitter d'un impôt local, au moins directement, cela ne veut pas dire qu'on ne paie pas par des canaux un petit peu détournés puisque ces sommes-là vont nous revenir au bout du compte, mais en tout cas, il n'y a pas de décisions directes de la fiscalité à ce niveau. Puisque je rappelle que sur ce qui est le logement social, la fiscalité foncière n'existe pas ou plus exactement, elle est payée mais encore suivant des canaux extrêmement différents et elle est payée plutôt d'avance au moment où se montent les opérations. Puis, la taxe d'habitation disparaît.

Autrement dit, cela veut dire, pour parler le plus clairement possible, qu'une bonne partie de la population sera déconnectée de l'impôt local, alors que ceux qui résident sur la commune de Dammarie consomment toujours des services. Je pense que cela ne changera pas et ne variera pas.

Je pense qu'il y a là un problème, ce sera peut-être résolu par l'apparition d'une nouvelle taxe, je rappelle qu'il y avait dans les dispositions analysées et étudiées par Bercy avant que la décision ne tombe de supprimer totalement la taxe d'habitation, il y avait des études qui avaient été faites pour changer les modalités de répartition de l'imposition à la taxe d'habitation en fonction des revenus ou en fonction d'autres critères fixés par Bercy. Donc, il y avait de la matière pour éventuellement modifier, puisque beaucoup trouvaient, sans doute à juste titre, que la taxe d'habitation était un impôt injuste, mais on est parti de quelque chose qui était peut-être injuste à quelque chose qui disparaît totalement. Je ne sais pas si on ne crée pas d'autres degrés d'injustice. Je connais un certain nombre de contribuables qui s'acquittent de leur taxe foncière et qui ne sont pas pour autant, je le pense et je le dis vraiment comme je le pense, des gens qui font partie de la catégorie des riches. Pour autant, ils paient leur taxe foncière.

Donc, il y a là un sujet à mon avis et dont le législateur ou le décisionnaire n'a peut-être pas eu complètement conscience au moment où il l'a fait. Ensuite, on verra bien ce qui arrivera, mais cela explique aussi la démarche d'esprit qui est la nôtre sur la taxe foncière, mais on y viendra un petit peu plus tard.

En ce qui concerne l'autofinancement, je vous ai dit que l'épargne brute se situait à 3 427 366 €. Classiquement, on vous présente les différentes épargnes et en fonction du fait qu'on fait intervenir le jeu de la dette qui est à rembourser, bien entendu, ou pas.

Les dépenses d'investissement, elles se situeront cette année en fonction de ce budget primitif qui vous est proposé, à 637 € par habitant, avec un capital de la dette à 2 620 000 €, des équipements nouveaux pour 14 070 890 € et c'est ce qui intéresse un petit peu tout le monde, ce qui se passe sur la ville, qui est visible et que les gens peuvent appréhender. Puis, une répartition que nous avons faite en fonction de grands secteurs, donc les équipements des services, les travaux d'aménagement urbain, les travaux sur le patrimoine bâti, tout ce qui est l'entretien des bâtiments, leur construction et puis, le renouvellement urbain.

Pour rentrer plus dans le détail, toujours une section importante qui concerne les écoles, avec le projet sur le réfectoire du groupe scolaire Tessan, on a fait un certain nombre d'études à ce sujet, donc cela se concrétise et cela va se concrétiser maintenant, c'est 1 317 000 €. Puis l'isolation du groupe scolaire Maurice de Seynes que nous poursuivons, puisqu'il y a une partie qui a été faite, il s'agit là de la deuxième tranche.

Vous voyez qu'il y a une dépense qui est significative, qui concerne le dédoublement des classes, il y a une deuxième tranche qui sera à faire cette année, on a dédoublé les CP, il va falloir dédoubler les CE1 maintenant. Je trouve que c'est une bonne mesure dans l'absolu, je ne vois pas ce qu'on peut proposer de mieux aux enseignants que d'avoir des effectifs en baisse et en particulier dans les zones les plus difficiles du point de vue de l'enseignement. Donc, c'est une bonne mesure. Cela coûte 165 000 € à la ville, mais ce ne sera pas totalement compensé.

Là, il y a quand même un petit point de critique, c'est-à-dire que c'est une belle politique initiée par sans doute un bon ministre, puisqu'il s'agit d'une bonne mesure, mais en revanche, question de financement, il a été un petit peu chiche, un petit peu pingre, parce qu'on n'est pas compensé de la totalité de la décision qui a été prise. Alors, on peut considérer que chacun mette la main à la pâte, mais à force de considérer qu'on retire de la fiscalité et puis qu'on rajoute des dispositifs qui ne dépendent pas des décisions exclusives de l'exécutif local, cela peut créer quand même, à terme, des tensions, voire des frictions.

La réhabilitation des classes du groupe scolaire Doumer, une deuxième phase pour 80 000 € et puis, différents autres travaux.

Ce qu'on pourrait ajouter aussi au niveau des écoles, même si cela ne transparaît pas actuellement dans le budget, c'est que nous avançons quant à la création d'un nouveau groupe scolaire et puis, nous vous proposerons prochainement, je pense qu'on fera une information plus large de la stratégie qu'on envisage au niveau scolaire, puisque nous en avons maintenant débattu au niveau du Conseil municipal.

Au niveau des sports : 723 800 €, donc avec toujours la piscine, l'humidité conduit toujours à devoir faire des travaux pour 260 000 € et puis, des travaux d'étanchéité et d'isolation pour 324 000 € et puis ensuite, évidemment à la fois les études sur Jean Zay et Coubertin sont des études particulières qui visent des projets d'investissement futur, puis des travaux dans les différents bâtiments sportifs extérieurs pour 91 800 € sans le détail plus avant, mais cela figure évidemment dans le budget.

La culture : 435 200 € avec tout un volet, c'est le cas de le dire, mais il n'y a pas qu'un volet, il y a aussi la peinture et puis des clôtures à l'école de musique pour 227 600 €, puis avec un projet aussi d'essayer de collaborer avec le lycée des métiers du bâtiment de la Rochette qui propose des compétences à ce niveau-là, on pourra y revenir si vous le souhaitez.

Des aménagements intérieurs au Château des Bouillants pour 100 000 €. Il s'agit de travaux de réhabilitation intérieure, vous savez que ce bâtiment a servi jusqu'à l'ouverture de Schweitzer pour la médiathèque en particulier et donc, il y a des travaux de remise à niveau pour qu'il retrouve sa destination ou ses destinations initiales ; des travaux d'équipement et d'aménagement à l'espace Pierre Bachelet pour 107 600 €.

Ensuite, sont chiffrés l'ensemble des travaux bâtiments pour 1 601 000 € avec le détail, vous voyez qu'il y a un pôle qui est important, c'est la mise en accessibilité, avec un volet important cette année puisqu'il s'agit grosso modo du tiers des dépenses qui sont envisagées. Puis, ensuite, tout un certain nombre de travaux envisagés dans les bâtiments que nous connaissons déjà.

Il y a 250 000 € qui sont mis au niveau du pôle santé, vous savez que – on y reviendra peut-être si vous le souhaitez – il y a 250 000 € qui sont mis pour commencer à affronter les travaux qui nous attendent dans la création de ce pôle santé. Je le rappelle simplement, nous avons fait l'acquisition de l'ancienne clinique de l'Ermitage, c'est devenu le pôle santé de l'Ermitage pour une partie des locaux. Puis, nous prévoyons, c'est ce qui est l'objet de la deuxième ligne qui est là, la construction d'un nouveau pôle santé destiné aux médecins, aux professions de santé et qui se situera sur le terrain de la clinique de l'Ermitage, mais pas que puisqu'une autre partie du terrain sera vouée à de la construction. On pourra y revenir un petit peu plus tard, si vous le souhaitez.

Le renouvellement urbain : 4 207 753 €. Le réaménagement du centre-ville, il n'a échappé à personne, la porte est fermée mais c'est en ce moment derrière que cela se tient, pour 2 631 253 €. La restructuration du centre Schweitzer, donc là, il s'agit de la fin des opérations sur Schweitzer dont je rappelle d'ailleurs que nous procédons à l'inauguration officielle samedi à 11h, si cela n'a pas été...

M. CERCEAU quitte la séance à 19h45.

M. BATTAIL : Le centre commercial de l'Abbaye pour 976 500 €, je sais que beaucoup de gens s'impatientent à ce sujet, il y a juste ensuite que les différents opérateurs – ils sont tous désignés – les différents commerçants qui s'implantent à cet endroit, finalisent à la fois leurs travaux intérieurs, etc. tout cela met un petit peu de temps à se synchroniser et surtout, ce n'est pas précisément synchronisé, donc on essaie de faire que tout cela se passe à peu près au même moment. Je pense que c'est une question d'un mois environ pour qu'on puisse assurer l'ouverture qui se fera peut-être, contrairement à ce qu'on avait souhaité, un peu dans le désordre, c'est-à-dire successivement pour les différentes activités, mais qui va commencer à la fin du mois.

Les opérations d'urbanisme, là, ce sont à la fois des acquisitions de délaissés de voirie, vous savez qu'on a régulièrement des délibérations à ce niveau pour reconstituer un petit peu certaines parcelles foncières, les regrouper ou procéder à des acquisitions dans le cadre de mises à l'alignement ou de choses comme cela. Puis, la fin de ce que l'on doit régler sur le PLU et les missions de conseil.

Les espaces verts, donc pour 889 900 €, avec comme opération importante, mais toutes sont importantes, mais par le montant, la création d'une liaison douce au cœur du parc de l'Abbaye du Lys, qui vise à rejoindre le secteur de l'AMDL jusque vers le secteur de la poste, permettant une traversée du parc. Là, les études sont bien avancées puisque je crois que l'ABF a été consulté et a donné un avis de principe favorable, cela va plutôt bien.

Des aires de jeux à René Coty, à Soubiran et au parc de l'Abbaye, opération d'aires de jeux qui est prévue là aussi, en plus de ce qui est le Street Workout ; des aménagements dans le secteur Guillot qui sont des travaux de sécurisation.

Les opérations de voirie pour 2 516 107 €, avec une programmation de travaux de voirie pour 1 477 440 € et là peut-être M. PAIXAO veut nous préciser un petit peu de quoi il va s'agir, parce que c'est un montant qui est quand même significatif.

M. PAIXAO : Effectivement, dans ce montant, il est question de refaire la réhabilitation des avenues Forêt et Péri avec la création d'une piste cyclable, de manière à ouvrir la ville sur la forêt de Fontainebleau, nous avons le privilège et la chance d'avoir quand même la forêt de Fontainebleau à nos portes, nous pensons qu'il serait bien de valoriser cet espace et de l'ouvrir à nos administrés. C'est un premier projet.

Un deuxième projet serait de requalifier aussi les trottoirs sur l'Héritier et sur Berthelot, plus les travaux d'un nouveau parking sur la place Copernic, de manière à faciliter les accès à nos parents d'élève, parce que c'est un petit peu difficile aujourd'hui aux abords des écoles, donc si on peut permettre de faciliter l'arrivée et le stationnement des véhicules à cet endroit. Voilà, c'est entre autres.

M. BATTAIL : Cela fait déjà du boulot pour les équipes et pour les entreprises qui auront à travailler dans ces secteurs.

Autre opération, c'est l'opération Jean de La Fontaine, avec la participation aux travaux extérieurs, puisque là, comme vous le savez, ce n'est pas dans le cadre des opérations ANRU, on aurait bien voulu mais l'ANRU n'intervient pas dans ce secteur. Donc, il y a la participation de la ville aux opérations d'aménagement dans ce secteur. La résidentialisation d'Aquitaine aussi pour 90 000 €.

Pour ce qui concerne les opérations d'éclairage, il s'agit là de remise à niveau des candélabres et aussi vers des modes plus économiques et avec des éléments qui conduisent à la régulation de l'éclairage, exemple typique de ce qui a été fait, c'est l'arrêt de l'éclairage du rond-point à l'entrée de ville, de la Justice, Leclerc, on en a assez longuement discuté en se disant : « Bon, est-ce que vraiment, on doit le faire ? » mais alors là, c'est vraiment une chose qui est passée totalement inaperçue puisqu'on n'a eu aucun retour quel qu'il soit concernant cette chose-là, cela laisse penser aussi qu'on pourra peut-être adopter certaines réflexions un petit peu similaires à d'autres endroits dans la ville. Il ne s'agit pas de la plonger dans le noir, mais il s'agit juste

d'avancer un petit peu vers ce qui est une situation plus vertueuse en termes à la fois d'économie d'énergie et de situation d'illumination globale.

La tranquillité publique, le déploiement de caméras, c'est la suite des opérations de vidéoprotection : 200 000 €, c'est la poursuite des programmes tels qu'ils ont été définis et co-définis avec les services de l'Etat. Puis, l'équipement des services pour 1 276 985 € avec évidemment des équipements qui vont se répartir dans les différents secteurs tels que la présentation vous le propose.

Le financement de la section d'investissement : 16 690 890 €, avec la répartition à la fois sous terme de ressource interne et de subventions, c'est classique, la Ville n'est pas différente des autres dans ce domaine. Donc, un autofinancement à hauteur de 3 427 366 €, vous voyez que c'est 20,53 %, pas mal ; des dotations pour 12,28 % ; des cessions pour 0,17 % ; les amendes de police, cela ne progresse pas vraiment, donc ceux qui s'inquiétaient de se dire parce que la police agissait peut-être un peu plus, c'est par un souci d'apprêté aux gains, vous voyez que la preuve est faite que cela ne retentit pas immédiatement dans les chiffres, peut-être pour d'autres infractions, cela se passe différemment, mais en tout cas, chez nous, on n'en voit pas le fruit de l'action de la police municipale en matière de contrôle de stationnement. Je dois saluer à cette occasion l'effort particulier qui a été fait concernant les voitures ventouses qui sont en cours de, il y a déjà eu pas mal de faits récemment et on se rend compte que cela contribue à éclaircir les tours de chaussée. C'est une action à poursuivre et il faudra leur transmettre nos encouragements, puisqu'il s'agit d'une action auparavant menée par la police nationale et qui a été transférée à la police municipale, comme beaucoup de choses se font petit à petit, il y a des éléments de fiscalité qui disparaissent mais les transferts de compétence petit à petit vers les collectivités ne cessent pas vraiment.

Au niveau des subventions : 5,70 % avec un rôle particulier de la Région, en particulier dans la déclinaison du contrat d'action régionale.

La dette de la Ville, c'est toujours un sujet, vous voyez qu'elle a décliné jusqu'en 2017 ; en 2018, elle avait remonté un petit peu, là, elle remonte plus significativement sur 2019. A noter tout de même qu'il y a une opération particulière qui est l'opération du pôle santé, mais qui est surtout l'opération d'acquisition de la clinique de l'Ermitage. Je rappelle tout simplement pour préciser tout cela que nous avons décidé de procéder à l'acquisition de ce tènement foncier, parce que nous voulions maîtriser un petit peu la destinée à terme de ce terrain, à savoir la construction d'un pôle santé et que cela faisait peut-être un petit peu lourd de faire cela pour assurer la maîtrise, mais ce qui était certain, c'est que si nous ne faisons pas cela, à ce moment-là, on avait uniquement un projet immobilier pur et dur et avec des appétences qui étaient sans doute supérieures à ce que nous aurons probablement au bout de compte. C'est en cours de discussion, mais on maîtrisera beaucoup mieux ce que l'on souhaite avoir à cet endroit du fait de cette acquisition.

Cela pèse temporairement dans les comptes puisqu'une somme de 4,3 millions d'euros, mais nous envisageons une cession foncière pour une somme équivalente. Je veux dire

qu'autrement dit, si on parle en grande masse, le financement du foncier correspondant à la maison médicale n'aura rien coûté. C'est une manière courte de voir les choses, mais en grande masse, c'est cela. Cela veut dire que dès la cession foncière, le montant correspondant de la dette baissera d'autant et on se situera de nouveau dans une zone tout à fait confortable du point de vue de ce ratio.

On ne sait pas si c'est ce qui me vaut les qualificatifs qui m'ont été attribués, disons que pépère s'énerve en fin de mandat. Cela me fait plutôt sourire puisqu'en fait, il s'agit tout simplement du cycle d'investissement dans les collectivités locales. En général en début de mandat, on prépare ce que l'on va faire, on sait que c'est assez lent dans notre pays de pouvoir faire le tour des financements, faire le tour de toutes les autorisations, etc. Donc classiquement, les opérations sauf celles qui étaient engagées, qui avaient débuté au cours du mandat précédent, elles arrivent plutôt en fin de mandat. Donc, ceci explique cela. Quand on s'endette plutôt pour la bonne cause, je ne vois pas de problème. L'idée étant que ce qui est important, c'est la façon ensuite de pouvoir se désendetter et à ce niveau-là, les banquiers n'ont pas changé leur point de vue quant à nos finances communales.

Est-ce que vous voulez qu'on parle un petit peu de l'espace Pierre Bachelet ou vous préférez qu'on fasse une pause maintenant ? Je m'adresse à nos collègues de l'opposition, bien entendu. On va à l'Espace Pierre Bachelet.

5. 2019-017 – Budget primitif annexe espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Des dépenses de fonctionnement de 643 300 € avec des charges de personnel à hauteur de 35 % puis, les frais de fonctionnement de la salle. Les recettes, une reprise du résultat pour 104 908 € et les recettes liées à l'activité de la salle pour 538 292 €.

Je dois dire à ce sujet-là, puisque vous savez qu'on a connu par moment un peu des difficultés dans la location de la Salle, d'abord parce que le contexte n'a pas été favorable, il y a eu des événements d'attentat, etc. donc, on a eu une année plein de manifestations annulées. Depuis, il y a du travail de fait et je crois qu'il faut saluer le travail des équipes parce qu'ils ont une vraie démarche commerciale, alors commercial pas au sens de la vente des billets lors des manifestations, mais commercial au sens de la recherche à la fois de spectacles ou de manifestations ou d'événements, puisqu'ils ont pris des dispositions pour que la salle puisse être louée dans différentes configurations qui correspondent sans doute mieux à la segmentation du marché entre des grosses associations qui pour autant ne souhaitent pas louer la totalité de la salle, mais qui peuvent en louer une partie.

On a eu récemment – je crois que c'était une association d'apiculteurs – une association nationale d'apiculteurs qui avait réservé simplement le centre de la salle, qui avait organisé un repas dans le fond de la salle. On a eu également une exposition de chats, le salon du chat, où les gens ont été très satisfaits de voir que la salle pouvait être modulaire en quelque sorte.

Donc, il s'oriente de plus en plus vers des locations alors évidemment, à des tarifs qui sont différents puisqu'il y a toute une stratégie aussi tarifaire. Donc, cela se ressent et cela va se ressentir aussi dans les comptes puisque cela devient une part significative l'événementiel.

Peut-être, M. MARC, voulez-vous en parler un petit peu.

M. MARC : C'était un peu le choix qu'on avait fait de développer sur l'événementiel et sur les conférences. Là par exemple, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais depuis trois jours, il y a plein de voitures bleues qui occupent le parking de l'EPB. Il y a eu un truc d'EDF là qui occupe l'annexe, ils sont très nombreux. Je ne me souviens plus de ce que c'est comme convention, mais je sais que je suis passé encore cette après-midi, ils étaient encore là. Il y a plein d'autres idées qui arrivent, plein de projets. Vous avez lu dans la presse qu'on avait le concours Miss France en Ile-de-France. C'est un nouveau créneau sur trois ans, je vous ai dit une bêtise d'ailleurs l'autre jour, Mme NOTO, vous m'avez dit 2020, je pense 2019, 2020, 2021, c'est signé, je n'avais pas tous les éléments.

M. BATTAIL : J'avais bien noté dans mon agenda que cela commençait en 2019, je ne veux pas louper l'événement.

M. MARC : Puis, il y a plein d'autres opérations qui sont en cours. Comme on dit dans le spectacle, il ne faut pas être superstitieux parce que cela porte malheur, donc, on n'en parle pas mais il y a des signatures en cours d'opérations très intéressantes.

Il y a le salon du tatouage au mois de mai, si vous voulez vous faire tatouer parce que tout ce qui est tatoué est tamoué, voilà.

Hors micro

M. MARC : Moi, si, mais si vous voulez.

Hors micro

M. MARC : Voilà. Il y aura aussi au mois de juin Evasion, enfin les choses habituelles.

M. BATTAIL : Voilà, je crois que c'est à peu près tout ce que j'avais à vous dire pour l'instant. (Coupure) A ce que les uns et les autres voudront bien élaborer comme commentaire. M. BENOIST.

M. BENOIST : Sur le budget, même si la dette a tendance à augmenter, on n'est pas très inquiet, on l'avait déjà évoqué l'an dernier. Il y a des dotations globales de l'Etat qui restent stables malgré tout et on voit que les recettes de fonctionnement progressent légèrement chaque année et que la capacité de la Ville sur des ressources internes à la fin des investissements reste élevée. C'est plus sur la nature des projets et cela, je me suis rejeté dans...

M. BATTAIL : Il faut bien qu'on ait des différences.

M. BENOIST : Voilà. Donc, je me suis replongé dans votre programme de 2014 par rapport au marché et il est indiqué que vous alliez le redynamiser, pas le déplacer, donc j'en viens à la restructuration du centre-ville. J'ai bien compris la dernière fois que quand bien même nous ferions signer 500 ou 20 000 personnes, cela ne changerait rien. Entre temps, vous nous aviez indiqué que vous alliez faire un peu plus de pédagogie pour mieux expliquer le projet. Il y a eu une réunion avec les habitants de la place de la République pour leur expliquer aussi ce qui allait se passer. A priori, les arguments n'ont pas convaincu. D'ailleurs, un certain nombre de personnes ont dû vous envoyer des courriers. Il y a aussi une pétition qui a été faite de leur côté, ils attendent une réponse de votre part a priori.

Elle est faite ? Puisque jusqu'à ce midi... Très bien, je m'en ferai l'écho.

Sur le coût de l'aménagement du centre-ville, l'an dernier, au budget primitif, il était indiqué 980 et quelques milles euros de dépenses. Au cours de l'année, on a vu un montant de 1 700 et quelques milles.

Hors micro

M. BENOIST : Sur l'aménagement du centre-ville. Là au budget primitif, on a une somme de 2 631 000 € qui concerne donc la rue Beltrame et le parvis de la mairie, je voulais savoir si ces montants allaient, au cours de l'année, encore évoluer.

L'autre élément sur la voirie et là, je vais ressortir un petit peu mon marronnier. Chaque année, je reparle de la rue Ernest-Guillard qui est quand même dans un sale état. Il y a des personnes âgées qui y vivent, qui ont du mal à emprunter le trottoir qui est en pente, la voie qui est bombée. Quand ils voient un beau projet sur des panneaux comme cela, sortir de terre alors qu'ils n'avaient pas été véritablement envisagés en début de mandat, cela tique un peu.

Puis aussi, s'il pouvait y avoir un petit fossé ou un drainage sur la rue de Seine, alors je sais bien que les travaux ne sont pas tout de suite, mais il y a une nouvelle activité sur cette rue-là, il y a un peu de monde qui y va, en attendant le futur rond-point et des aménagements, il serait bon de faire en sorte parce que dès qu'il pleut, il y a un endroit où c'est une mare.

Voilà en ce qui me concernait concernant le budget, merci.

M. BATAIL : Merci, M. BENOIST. D'autres interventions ? M. ALIX.

M. ALIX : Bonsoir, mes chers collègues. Oui, je ne vais pas déroger à cet exercice annuel que je mène avec plaisir, avec tout d'abord des remerciements à adresser aux services municipaux, plus particulièrement aux services des finances, sa directrice et son équipe pour la qualité du travail qui nous est proposé ici et à la présentation à laquelle nous avons eu le droit ce soir, parce qu'on n'y avait pas eu le droit à la commission des finances pour cause de problème technique, on était un peu frustré mais là, tout a bien fonctionné, donc c'est parfait. Cette commission était d'ailleurs très intéressante, il y a

eu des échanges tout à fait intéressants et il n'y a pas eu d'avis favorables donnés à la fin puisqu'il n'y a pas eu de vote, mais j'ai vu que le compte rendu, vous avez peut-être un avis favorable, cela n'était pas le cas mais en tout cas, les échanges étaient très fructueux.

M. BATTAIL : Rassurez-moi, il a quand même été favorable à la majorité, non ?

M. ALIX : Je ne sais pas, il n'y a pas eu de vote qui nous a sanctionné cette commission, mais tout s'est fait dans un très bon état d'esprit, M. le Maire, donc c'est peut-être pour cela que nous n'avons pas été jusqu'au vote.

M. BATTAIL : Très bien.

M. ALIX : Je remercie la présidente qui a officié à cette occasion pour la qualité de ce rendez-vous et des services.

Au-delà de ces remerciements, un petit point pour ce dernier budget municipal de la mandature. Simplement pour faire état peut-être pas, tout dépend de la date et des élections et du dernier budget, peut-être que nous aurons à débattre ensemble, mais probablement le dernier ou l'un des derniers en tout cas, pour dire qu'il y a un petit élément qui a toujours été un peu troublant, c'est le sentiment de ne pas être mis sur un pied d'égalité avec la majorité. Je m'explique. Dans ces fameuses commissions des finances très intéressantes ma foi, il est fait référence parfois aux comptes administratifs, parfois au plan pluriannuel d'investissement. Ce sont des éléments qui existent, dont je peux comprendre que notamment pour le compte administratif, on a déjà débattu de nombreuses fois, je n'y reviens pas, il ne soit pas présenté stricto sensu en même temps que le budget. Mais les éléments existants, il est dommage que nous n'en ayons pas connaissance au moins en partie pour pouvoir éclairer notre jugement et que seuls les membres de la majorité puissent bénéficier de ces informations.

Je ne suis pas d'un caractère soupçonneux, mais je trouve simplement que nous pourrions obtenir ces informations également. Cela permettrait d'éclairer le débat et de faire preuve d'une transparence absolue pour pouvoir estimer les délibérations, les positions qui nous sont soumises au vote. Cela nous aurait permis notamment de comprendre peut-être un peu mieux, au fur et à mesure des années, cette trajectoire sinusoïdale des investissements que vous avez décrite, M. le Maire, mais que, ma foi, malgré vos explications, j'ai un peu de mal à comprendre parce qu'elle serait assise sur une évolution importante des recettes d'investissement. Cela pourrait justifier des variations de cette nature, cela n'est pas le cas. Elle serait assise par ailleurs sur effectivement un rythme municipal qui serait traditionnel, pourquoi pas ? Mais dans une collectivité où les mêmes personnes sont aux affaires depuis fort longtemps et les projets se succèdent de manière assez continue, on a du mal à saisir en quoi est-ce qu'il serait justifié et naturel de voir ce cycle-là se perpétuer, peu d'investissements en début de mandat, beaucoup à la fin, ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités, M. le Maire, d'après ce que j'ai pu constater.

Voilà tout simplement.

M. BATTAIL : Ne serait-ce que par respect de l'alternance, par définition aussi. C'est une nouvelle équipe qui se met en place, il lui faut un certain temps pour, voilà et c'est juste comme cela que cela se passe. Franchement là, c'est une constatation générale, c'est-à-dire qu'il y a toujours un flux d'investissements. Après, il peut y avoir toutes les interprétations et en particulier certaines que je qualifierais d'un petit peu plus politiciennes qui consistent à dire : « Voilà, il se réveille et c'est le moment des élections ».

M. ALIX : Je vous la laisse, M. le Maire, ce n'est pas la mienne en tout cas.

M. BATTAIL : Non, mais je sais que cela peut être en tout cas, et sans doute pas la vôtre, mais cela peut être aussi une interprétation que l'on donne, mais c'est tout simplement une notion de délai.

Cela se passe, en tout cas, on pourrait faire une moyenne où on a pris quelques collectivités de référence et on voit que cela se passe à peu près de la même façon, pas forcément partout mais...

M. ALIX : Non mais je veux bien vous croire, je n'ai pas eu forcément les mêmes références et j'ai pu constater que ce n'était pas le cas partout, mais ce n'est pas fondamental dans le développement de cette explication. Simplement, le fait qu'on pourrait avoir des éléments un peu plus structurés au-delà de cette présentation de qualité – et je l'ai déjà dit – qui nous est faite pour pouvoir voter de manière la plus éclairée possible.

Un petit élément concernant le fonctionnement et un satisfécit, parce qu'on en a parlé également pendant cette commission sur un certain nombre de dispositifs qui sont mis en œuvre pour le personnel municipal. On est passé assez vite sur le sujet et c'est vrai qu'on a pu souligner que sur des aspects de santé au travail, sur des aspects d'évolution de carrière, il y avait un certain nombre de choses qui étaient mises en place par la collectivité. Je tenais quand même à le souligner, parce que tout n'est pas toujours simple à mettre en œuvre. Le personnel municipal doit être appréhendé dans sa complexité. Quand on a des dispositifs comme le RIFSEEP ou d'autres dispositifs techniques à mettre en place, ce n'est pas toujours évident. Je ne peux que souligner le fait que des efforts ont été faits par l'administration pour faciliter l'évolution des personnels, les titularisations et des dispositifs comme le fait de pouvoir aller une semaine se faire masser, je crois, dans le cadre des...

Prises de parole en même temps

M. ALIX : Pas pendant une semaine, mais en tout cas, c'est une possibilité qui était offerte et j'ai trouvé que c'était un bon dispositif. Donc, vous voyez ? Je ne suis pas du tout dogmatique, quand les choses me semblent intéressantes, je les souligne évidemment.

Sur les investissements, quelques réflexions, je ne serais pas trop long, je vous rassure, simplement pour dire que, également un satisfécit sur le groupe scolaire futur, peut-être futur groupe scolaire, même si on peut regretter d'avoir essayé de porter ce sujet depuis le début de la mandature et d'avoir parfois obtenu des réponses un peu fermes sur la non-nécessité de mettre en œuvre une réflexion sur le sujet et de constater qu'en cette dernière année de la mandature finalement, cette possibilité n'était pas si inintéressante que cela. Le refus s'adossait sur une étude qui – je le regrette et je pense que c'est probablement un couac – n'a jamais été rendu disponible, je suis toujours preneur si cette étude peut nous être communiquée, je le réitère. Je suis toujours preneur d'avoir ces éléments d'information pour pouvoir juger.

Une petite parenthèse sur le dédoublement des classes, je partage votre avis, M. le Maire, le Gouvernement a pris une décision sans doute bonne, même si on peut s'interroger sur ce qui se passe après. CP CE1, c'est bien mais au-delà effectivement, on revient dans un système plus normal et est-ce qu'il ne faudrait pas concevoir les choses sur une plus grande durée ? Mais la charge reste importante pour les collectivités et cela peut poser question.

Autre satisfécit, cette piste cyclable au sein du parc de l'Abbaye, c'était une proposition, on avait parlé l'an dernier d'un cheminement au moins éclairé au sein du parc pour permettre aux usagers de pouvoir y circuler en toute sécurité et même de nuit. Je constate qu'on va dans cette direction avec même une piste cyclable, donc cela va même au-delà, je suis très content de voir que ces propositions peuvent être reprises, même si peut-être, elles étaient déjà également en germe au sein de la majorité.

Un petit regret par ailleurs qui avait déjà été évoqué par le passé, c'est la patinoire, l'ancienne patinoire sur laquelle pour l'instant, on n'a pas encore réussi à aboutir. Il y avait un espoir lors du débat qui a eu lieu l'an dernier de voir les choses progresser dans le courant de l'année et en tout cas, qu'on puisse avoir des annonces et des déclinaisons concrètes, mais vous allez certainement, M. BLANCHON, pouvoir nous en dire plus juste après, c'est vrai que cela fait 10 ans maintenant que le bâtiment est, pas à l'abandon parce qu'évidemment, il est protégé mais en tout cas, il n'est plus usité et cela devient un peu urgent parce que c'est un peu un élément qui dessert l'attractivité de notre commune que d'avoir ce grand bâtiment vide en son cœur. Je sais qu'il pourrait être affecté à des usages très intéressants.

Je rebondirais sur les dernières propositions que nous avons pu faire et qui n'ont pas toujours pour l'instant, en tout cas, rencontré un écho positif, c'est cet espace de vie partagée, cette salle des fêtes communales pour permettre aux usagers ou aux habitants de Dammarie de pouvoir se rassembler dans le cadre de fêtes de famille diverses et variées. C'est une demande forte qui a été répétée à plusieurs reprises mais qui aujourd'hui n'a pas encore été entendue, en tout cas, qui n'a pas donné lieu à un projet concret. Alors peut-être que sur l'emprise de la patinoire, cela pourrait être une idée cet espace de vie partagée.

Puis, un tout dernier point sur un sujet qu'on porte depuis le début de la mandature maintenant sur la possibilité de donner aux habitants la capacité de se saisir d'une partie de ce budget municipal à travers un budget participatif. Vous allez dire que je suis un peu redondant dans cette demande, mais c'est vrai qu'elle me paraît intéressante pour réintéresser la population à la chose publique, aux affaires municipales et au-delà des conseils de quartier, de pouvoir permettre, et cela se fait dans beaucoup de communes et de taille similaire à celle de Dammarie, sur une enveloppe donnée, de proposer aux habitants d'aller vers des projets qui leur tiennent à cœur et de leur donner la possibilité de les mettre en œuvre.

Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir. Simplement un tout dernier point comme on l'a filé dans la foulée du budget de la ville, le budget de Pierre Bachelet pour dire qu'effectivement, l'équipement tient le choc malgré les aléas que M. le Maire a décrits. Les espoirs qui sont fondés pour cette année sont très intéressants, j'ai pu noter le développement notamment des locations à titre professionnel en semaine qui devraient permettre de pérenniser cet établissement, puisqu'on a pu voir que sa trésorerie avait quand même été un peu impactée par tout cela, on était passé d'un fonds de roulement – si je puis dire – de 300 000 € à aujourd'hui 100 000 € ; donc cela s'est réduit. On espère que les perspectives que vous nous avez présentées, M. le Maire, permettront d'aller vers une stabilité et une plus grande pérennité pour ce bel équipement.

Je vous remercie.

M. BATAIL : Merci. Je vais tâcher d'apporter un certain nombre de réponses à ce qui nous a été dit. Evidemment, concernant le projet de centre-ville, peut-être redire ce que j'ai déjà dû dire mais peu importe, c'est un sujet qui est suffisamment important pour qu'on puisse y passer du temps.

Qu'est-ce qui ont été nos guides d'origine dans ce projet-là ? Tout d'abord, une réflexion que je qualifierais d'un petit peu générale, peut-être pas toujours fondée, mais en tout cas, que l'on peut entendre et à laquelle on peut prêter attention, qui a été d'un certain nombre de personnes de dire : « Mais au fond, vous avez fait tellement de choses dans certains secteurs de la ville qu'on se demande pourquoi certains autres secteurs n'avancent pas et en particulier ce qui concernait le centre-ville. »

La réflexion est partie de l'élément suivant qui était de dire, parce que je suis convaincu que cela se passera comme cela à terme, c'est que les centres-villes auront une vie qu'on ne peut d'ailleurs leur souhaiter que meilleure que ce qu'ils connaissent actuellement et à beaucoup d'endroits, Dammarie-les-Lys n'est pas singulier à ce niveau-là, il n'y a qu'à aller dans des communes voisines ou des communes de Seine-et-Marne au sens large, on sait bien que les centres-villes sont à la peine et sans doute à cause d'un certain nombre d'options qui ont été prises. Je veux parler de développement de grandes surfaces en périphérie et qui d'ailleurs ont été assez universellement réparties quelle que soit la tendance politique puisque je rappelle que la décision concernant le centre Leclerc par exemple chez nous, elle a été prise par une majorité de colorations

différentes de la nôtre et que parallèlement, il y a eu des décisions d'extension de Carrefour qui ont été prises aussi depuis.

Donc voilà, je pense que cela correspond à un modèle. Je suis convaincu aussi que cela ira plutôt plus vite que ce qu'on pense, qu'on aura tendance à vivre différemment, ne serait-ce que pour une question assez simple qui est l'accès à l'énergie de manière générale. Je pense que cela imposera de revoir un petit peu ces façons de consommer, ces façons de produire, etc.

Rassurez-vous, je n'ai pas pour autant pris une carte chez Europe Ecologie les Verts, mais néanmoins, il nous a semblé que nous devons nous attacher à deux choses : redynamiser ce centre-ville et essayer de le faire fonctionner mieux en synergie. Pour cela, on n'a pas inventé les choses, c'est une étude qui nous a été proposée, qui a dit dans ce centre-ville tel que les gens qui ont réalisés cette étude le voyaient, ils se disaient : « Au fond, vous avez un petit centre-ville, c'est ce qu'il faut chercher à préserver, un petit cœur de ville » et il faut essayer de mettre l'ensemble des moyens autour de ce petit cœur de ville. Donc, petit cœur de ville, c'est ce qui est situé par ici.

A partir de ce moment-là, on nous a dit comme corolaire : « Essayez autant que faire se peut de rapprocher ce qui est le commerce forain du commerce sédentaire ». Cela a été un accent assez fort des études qui nous ont été rendues et pas que de la part d'une seule équipe, mais d'au moins deux équipes. Il faut vraiment aller par là et essayer de refaire une sorte de place de village, si je veux simplifier les sujets.

Puis, deuxième question qui est celle de l'accessibilité au mode doux, donc ce qui est des vélos, ce qui est des piétons, ce qui est les personnes à mobilité réduite ou à mobilité plus difficile parce qu'on vieillit tous. Ils nous ont dit : « Voilà l'ensemble des contraintes ». A partir de là, ils ont élaboré des schémas en fonction de l'existant, de ce qu'il y avait et de ce qui est sur place. Ils ont dit : « Il y a des points qui sont complexes, il y a beaucoup d'endroits où le centre-ville n'est pas aux normes », si on parle de normes. Il y a des trottoirs qui ne font pas la bonne largeur, il y a des trottoirs qui sont trop pentus, il y a des marches, il y a des endroits... Enfin bref, il y a toute une série d'obstacles ou de données physiques qui font dire que ce n'est pas au goût du jour. Ils ont mouliné un petit peu tout cela. Puis, il y a la question même si on se dit qu'on va plutôt aller vers des modes de déplacement doux, il y a quand même – en tout cas pour l'heure – encore des voitures. Je souhaite qu'elles soient les plus vertes possible ces voitures-là et on y vient peut-être plus vite qu'on ne le pense, mais cela reste un élément. En Seine-et-Marne, il est coutume de dire qu'on se déplace quand même assez souvent avec une voiture puisque le réseau de transport en commun, il est ce qu'il est et il s'est sans doute beaucoup développé sur l'agglomération melunaise mais il n'est pas comparable à celui qu'on trouve à Paris. Donc, un petit peu la synthèse de tout cela.

Cela a conduit aussi à l'élaboration d'un schéma de circulation parce que ce n'est pas le tout de dire : « Je vais faire plus de trottoirs, plus de pistes cyclables, je vais élargir, etc. » Il y a un moment, il faut quand même que les voitures aient un petit espace pour passer, même si on veut le restreindre, il faut quand même qu'elles puissent circuler.

Cela conduit à transformer certaines voies en sens unique, mais en tout cas de proposer de les transformer en sens unique et puis, de faire les aménagements piétons.

Et tout ça mis bout à bout, cela conduit à devoir assurer, puisqu'on ne peut pas assurer la double circulation partout, cette double circulation est elle-même facteur – on peut se dire quand même – de dangerosité. Il y a des endroits où on circule à double sens, c'est quand même un petit peu « olé ! olé » et donc cela a conduit à l'élaboration d'un schéma pour le centre-ville. Les étapes ont pu être les suivantes : il fallait commencer par pouvoir maintenir à terme la circulation et dans les sens tels que prévu, donc cela conduit à la création d'une nouvelle voie. Alors, évidemment des esprits chagrins peuvent se dire : « mais au fond, qu'est-ce qu'ils recherchent ? Ils veulent faire une autoroute pour desservir le centre-ville ? » Cela est une version un petit peu caricaturale de ce qui va se passer. La voie dite Colonel-Beltrame sera une voie tout à fait pacifiée. Il y a deux allées piétonnes qui, là pour le coup, auront une pente tout à fait douce qui permettront de relier la place devant l'hôtel de ville jusqu'au fond du parc de la mairie. Il y a un aménagement de type square et parc pour les personnes qui veulent rester dans le centre-ville qui sera juste là. On y était ce matin, on a vu un petit peu l'ensemble des détails d'aménagement qu'on pourrait être amené à faire et puis dans une deuxième étape, il y aura ce qui concerne la place devant la mairie, là il y aura aussi le déplacement de ce qui est la stèle commémorative qu'on installera plutôt de ce côté-là puis, dans un deuxième temps, il y aura en ce qui concerne la halle du marché. Alors là, évidemment, on a eu aussi beaucoup d'interrogations comme vous. Moi, je crois qu'on peut se dire que – je ne suis pas homme de l'art – le bâtiment de la halle du marché question qualité architecturale, bof ! Je pense que ce n'est quand même pas jojo si je parle du toit en shingle qu'on voit en arrivant par la rue Curie. Je pense qu'esthétiquement, on ne va pas se bagarrer sur cette question là.

A la question de la halle couverte. Sans établir de comparaison absolue puisque quand je parle de ce que qui s'est passé à Fontainebleau, on me dit Dammarie n'est pas Fontainebleau. Je sais et Dammarie n'est pas Paris non plus. En revanche, ce que je sais en isolant les différents éléments, c'est que le marché de Fontainebleau pour lequel la démolition de la halle avait été un facteur de complexité extraordinaire ; moi, je me rappelle ce qui est arrivé à mon collègue Frédéric VALLETOUX quand la halle a été démolie. Bon, il fallait qu'il ait quand même un petit peu les idées bien accrochées parce qu'il a un petit peu tout entendu. Ce que j'ai constaté ensuite, c'est que les commerçants qui allaient... pleuraient à ce moment-là, qui étaient pour beaucoup à l'initiation de tout cela se sont installés sur le parking Boufflers à l'autre bout de la ville sous les toiles de tente. Ils ont considéré pendant un moment que c'était quelque chose de temporaire peut-être et sans se poser trop de questions, ils ont trouvé ça plutôt bien et d'ailleurs, je me suis laissé dire par les personnes qui contrôlent cette affaire-là que le marché a plutôt mieux fonctionné cette période-là. Puis, ensuite, il est venu réintégrer une fois que les espaces aient été nouvellement constitués, donc tout le monde voit en cette nouvelle place à Fontainebleau, il s'est redéployé sur la nouvelle place mais toujours avec une configuration de toile de tente et c'est pour autant un marché qui

fonctionne bien. Ce que je veux dire par là et sans établir de comparaison entre les différents marchés, c'est que ce n'est pas le fait que ce soit en toile de tente ou sous une halle qui a fait que ce marché ait un succès ou n'ait pas un succès. Ce n'est pas ça le facteur. Il y a des tas d'autres facteurs qui interviennent. Nous, on a suivi notre objectif qui était de se recentrer sur le véritable cœur de ville et on aura aussi des propositions à faire en terme d'organisation du marché, en termes peut-être de jour où ce marché se déroulera, bref, il y a beaucoup de choses et il y a une étude d'ailleurs qui est en cours, dont nous aurons bientôt les rendus, elle a commencé il y a très peu de temps, donc on n'a pas encore les rendus, cela va venir, avec une personne qui est chargée justement d'étudier tout ça, c'est-à-dire l'aspect commercial dans toute cette affaire là. Parallèlement, cela nous permettra également de rénover les aspects de façade, les aspects de décor tout autour de la place Mazet pour que tout cela ait meilleure allure avec les rénovations aussi des sols etc. Donc voilà le projet.

Ensuite, vous avez évoqué, à juste titre d'ailleurs, ce qui est la place de la République et ce que nous envisageons de faire à ce niveau-là. Tout d'abord, vous dire que j'ai répondu aux personnes qui étaient présentes à la réunion il y a déjà quelques jours, donc je ne sais pas, est-ce qu'il y avait certaines personnes qui devaient le recevoir mais qui ne l'ont pas reçu. En tout cas, toutes celles qui étaient présentes à la réunion et qui ont été identifiées ont reçu un courrier de réponse. Pour ne rien cacher, j'ai senti – on ne va pas s'en cacher – que n'importe quel changement dans ce secteur-là serait mal reçu. J'ai senti qu'il y avait pour toutes les raisons du monde, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais une farouche volonté de ne pas changer grand-chose à cet endroit-là quelle que soit d'ailleurs la chose qu'on aurait pu imaginer y faire.

Qu'est-ce qu'on s'est dit quant au stationnement ? On a travaillé sur plusieurs pistes. L'objectif étant de reconstituer ce qu'est le stationnement parce qu'il y a quand même une question majeure quand on travaille pour les commerçants, il faut aussi les écouter et ils nous parlent tous du stationnement en disant : il faut quand même que les gens puissent stationner. On a fait une analyse là-dessus, on a regardé tous les espaces de stationnement dont on pourrait disposer, il y a des espaces qui sont en souterrain. On s'est aperçu qu'un certain nombre de places qui étaient utilisées dans la journée à titre de places de stationnement, l'étaient en fait en particulier par les employés municipaux ou par des personnes qui résidaient là la totalité de la journée. On s'est dit mais il faut qu'on mobilise des espaces dont on dispose, il y a des espaces sous la tour des Fontaines du Lys, il y a des espaces sous la résidence FSM où il y a là aussi des espaces de stationnement qui ne sont pas utilisés et cela peut être la réponse à du stationnement que je qualifierais de semi-sédentaires, c'est-à-dire des gens qui restent là pour la journée. En tout cas, j'ai été sollicité par exemple aussi par l'Envolée qui me dit on voudrait nous aussi disposer d'espaces de stationnement, être sûr qu'on puisse stationner et on ne veut pas, à terme, avoir des problèmes et aller remettre, changer notre disque de stationnement toutes les deux heures ou toutes les heures... Ces questions-là sont en train d'être réglées et on peut reconstituer comme ça et à peu près l'offre de stationnement.

Il y a une dernière question qui est, à mon sens, aussi un problème, qui est la rue Henri-Barbusse où là, on peut se dire, on ne circule pas suivant un mode apaisé. Il y a un bus qui passe, certes, mais quand on veut emprunter les trottoirs et le faire en continuum, on se rend compte que quand on croise une poussette, elle ne passe pas et qu'elle est amenée à passer sur la chaussée. Donc, on a aussi cette question-là à régler. C'est pour cela qu'il nous est apparu naturel de pouvoir proposer avec également la question de la contrainte du parc Soubiran qui certes, fonctionne plutôt le weekend, plutôt après les heures mais encore que, il y a des gens qui s'y rendent dans la totalité de la journée et qu'il pourrait y avoir des espaces de stationnement qui soient nécessaires aussi pour le bon fonctionnement du parc et puis, tout simplement pour que les accès soient plus aisés parce que ce parc, il sert aussi à des gens qui ne sont pas de Dammarie-les-Lys ou qui sont d'autres secteurs de Dammarie-les-Lys.

Là, je dois dire que quand j'ai entendu la réponse des habitants – je vous passe les détails – me disant grosso modo que cette affaire-là c'était – allez je vais le dire parce que je l'ai entendu – une « merde » et que cela nuisait à tout le monde. Bon, je dois dire que là, il me semble que les mots ont dépassé peut-être la pensée et que ça n'était tout simplement pas raisonnable. Qu'est-ce que je me suis dit au bout du compte ? Si, mais on ne va pas se fâcher tout de suite. De toute façon, on aura besoin d'espace de stationnement à un moment ou un autre et on verra bien. On a tout à fait le temps puisque l'étude nous prouve qu'on reconstitue nos espaces de stationnement en les changeant de temps en temps de nature, c'est-à-dire en les attribuant plutôt à du stationnement minute à certains endroits, en les attribuant à des stationnements semi-résidentiels à d'autres endroits, on a la capacité d'étaler l'ensemble des changements auxquels on va procéder dans le secteur. Donc, ce n'est pas un problème immédiat, puis on verra bien. En revanche, il y a une remarque qui nous a été faite qui m'a paru pertinente c'est que, un espace de stationnement qui était situé à côté des Bouillants était très peu utilisé. Donc ça paraît raisonnable aussi de se dire qu'on va encourager un certain nombre de personnes qui stationnent – en particulier une bonne partie de la journée – je pense à des personnels qui travaillent par exemple à Soubiran, de pouvoir utiliser ce parking-là, là-haut. Ce sera un tout petit peu plus loin mais c'est un parking qui reste à distance raisonnable. Voilà.

Donc sur ces questions de stationnement, on a bien entendu ce que les gens nous ont dit, de toute façon, comme vous l'avez souligné, ils ont été suffisamment clairs et directifs. Il s'agit simplement – on a quand même présenté les enjeux du stationnement dans le centre-ville, moi j'ai entendu dire aussi : « mais de toute façon, ça ne sert à rien » et de la part d'une personne que j'ai recroisée d'ailleurs dans une commerce de centre-ville trois jours après, j'ai entendu la même personne me dire : « de toute façon, les commerces de centre-ville, ça ne vaut rien et je ne vois pas pourquoi on fait quoi que ce soit dans ce secteur-là ». Donc on voit bien aussi qu'il y a aussi des contradictions et que tout ça était peut-être, je dirais, sans doute très animé mais parfois pas animé d'intention relative à l'intérêt général. Mais ensuite, on est capable aussi d'écouter puis de se dire, après tout si ce n'est pas la nécessité absolue dans l'immédiat, on va

réétudier tout cela et on verra bien comment la situation évolue ; puis après tout, si beaucoup de gens se mettent à prendre leur bicyclette ou à marcher à pied, il y aura peut-être moins besoin de véhicule. On peut se le souhaiter tous et on verra bien ce que ça donnera. Simplement, il est fort possible qu'on ait un jour à reparler de cette question-là mais effectivement, ce n'était peut-être pas la situation d'urgence. Nous, on s'est dit, dans la mesure où l'on parle de stationnement et qu'on fait tout ça, autant jouer carte sur table et dire voilà comment on voit un petit peu l'ensemble. Mais quand vous écoutez les commerçants, il y en a beaucoup qui vous disent mais pourquoi on ne va pas stationner là-haut ? Ça serait très bien, donc on voit bien que suivant les intérêts des uns et des autres, il n'y a pas les mêmes analyses. Ça, c'est assez classique.

On en tient compte et puis on verra bien. De toute façon, la situation du stationnement ne sera pas difficile, en tout cas, rendu difficile par le projet de centre-ville avant qu'éventuellement, tout cela ait pris son essor. Voilà.

Alors, au sujet des différentes voies, c'est vrai, vous avez raison, la rue Ernest-Guillard c'est une rue – d'ailleurs je vais céder la parole à Paulo PAIXAO puisque j'ai parlé trop longtemps. Mais j'aime bien ce projet de centre-ville alors donc vous voyez, j'en parle un petit peu.

M. PAIXAO : Déjà, je tenais à m'excuser tout à l'heure, je vous ai parlé de Berthelot et c'est plutôt Victor Hugo et non pas BERTHELOT par rapport au budget voirie. D'ailleurs pour information, on va déjà commencer à intervenir la semaine prochaine, ensuite on va déployer la fibre et on fera la requalification des trottoirs. Veuillez m'excuser, j'ai dit Berthelot. Berthelot c'est peut-être un autre projet, peut-être en 2020 et ce n'est pas encore là en 2019.

Concernant Ernest-Guillard, Alain SAUSSAC en est témoin, nous l'avions programmé dans le PPI 2020. Comme vous le disiez, c'est une rue qui est bombée, difficile à traiter, assez étroite avec du stationnement, des petits trottoirs. Donc, cela demande quand même une certaine réflexion. Faut-il requalifier l'ensemble, la mettre en zone partagée, en zone 30 ? Parce que la difficulté c'est de pouvoir conserver du stationnement parce qu'on est en cœur ville et aussi faciliter le piéton. Donc voilà, c'est une rue qui est quand même assez compliquée à reconfigurer. Nous l'envisageons, on espère en 2020, donc c'est dans le PPI. Sur ce secteur, nous avons déjà fait Edouard-Roemer, nous avons aussi fait la rue des Hauts-Bouillants et des Bouillants. Dans la continuité d'Ernest-Guillard, nous avons comme projet peut-être de requalifier aussi Fontaine couverte parce que c'est quand même un passage très emprunté par les mamans, les enfants, toute la Seine, qui permet de relier Henri-Barbusse et le cœur de ville et tout le quartier. Donc là aussi, on peut envisager peut-être l'élargissement d'un trottoir pour faciliter et sécuriser les piétons tout en maintenant la circulation si le gabarit le permet. Donc tout cela est en étude, c'est dans les cartons. Je l'avais proposé ici en BM, on vous en parle maintenant en conseil municipal parce que vous l'évoquez.

Concernant la rue de Seine, effectivement il y a des flaches d'eau. Il y a des flaches d'eau, normalement il était question que le SDESM avance au niveau de son projet et

refasse la voirie. C'est une des raisons pour laquelle aujourd'hui on n'a pas envisagé d'engager des travaux. Après tout, on peut peut-être voir aussi avec la Communauté d'Agglomération est-ce qu'on peut mettre une grille, récupérer les eaux pluviales, les envoyer dans le réseau. On peut essayer de retravailler là-dessus et de les solliciter.

Voilà. Je pense avoir répondu un petit peu à votre attente, je l'espère.

M. BATAIL : Merci Paulo. Dans la suite des réponses, là je m'adresse à l'assemblée mais peut-être un petit peu plus en particulier à M. ALIX. Toujours cette discussion autour du compte administratif et du budget primitif. C'est peut-être parce que pépère a un peu d'ancienneté dans le rôle mais... ça m'a fait plaisir donc je le reprends avec plaisir et donc voilà. Oui, c'est vrai qu'ensuite, ça peut changer. Donc, en tout cas pour parler de ce qui est compte administratif, il fut un temps où de toute façon, il y avait très peu de liberté à ce niveau-là. On faisait budget primitif, compte administratif, budget supplémentaire et ça, c'était avec des dates prévues, puis petit à petit, en fonction des époques, on a pu être amené aussi à regrouper ce qu'est le compte administratif, enfin la présentation du compte administratif et du budget primitif, il n'y a pas d'obligation à ce niveau-là. Vous le savez. Il peut y avoir aussi une charge pour les services quand on a pris peut-être aussi des habitudes un petit peu particulières au regard de la phase d'investissement un petit peu massif qu'on a eu pendant la période du programme de rénovation urbaine et avec nécessité un petit peu d'étaler dans le temps et, en fonction de la réalisation des différentes opérations et du paiement des entreprises.

Je comprends que ça puisse perturber certains mais, au-delà de juste la présentation, au bout du compte, les chiffres sont les mêmes. Il n'y a pas grand-chose, ils sont présentés simplement à des périodes différentes.

Vous avez émis, non pas des félicitations puisque je pense que sans serait un petit peu trop mais en tout cas des remerciements pour ce qui est fait envers le personnel. Je m'associe parfaitement à cela, d'autant que ça a été une démarche qui a été volontaire puisque au-delà de ce qui est les évolutions de carrière et en particulier cette année, il y a tout ce qui a été mis en place concernant la mutuelle et la prévoyance. D'ailleurs, je regrette à ce sujet-là que la cotisation de prévoyance ne soit pas plus populaire parmi les agents puisque je rappelle quand même que cela permet parfois de faire face parfois à certaines situations et que c'est justement dans ces moments-là qu'on se dit : « Zut, pourquoi je ne m'en suis pas occupé avant ? » Tout ce qui peut être dit en faveur de ça... D'ailleurs on avait, je trouve qu'on attache parfois plus d'importance à la mutuelle qu'à la prévoyance pour des raisons peut-être qui sont que on va plus souvent chez le médecin, qu'on est peut-être plus souvent sollicité pour des dépenses de nature médicale, donc on s'en rend peut-être mieux compte mais le vrai sujet, il est aussi sur la prévoyance. D'ailleurs, il y a des études qui montrent que des personnes d'une certaine tranche d'âge peuvent parfaitement et en moyenne, tout ça n'est qu'une statistique, mais se passer d'une mutuelle et affronter la dépense liée à la mutuelle eux-mêmes et directement et que, au fond, ils ne sont pas toujours perdants. Mais ça, après, c'est

affaire de calcul individuel et je me garderais bien de donner un avis général à ce niveau-là.

Pour ce qui concerne la piste dans le parc de l'Abbaye, ce qui a guidé notre réflexion c'est de relier, évidemment, ce qui est le secteur large de la Cartonnerie et de la MDL en faisant le chemin vers le centre-ville puisqu'il nous paraissait logique aussi de relier tous ces espaces au centre-ville, dans la mesure où il y a toutes les opérations qu'on a évoquées qui se déroulent dans le centre-ville.

Cette année vous avez évoqué, je reviens un petit peu en arrière, mais vous avez évoqué en ce qui concernait le personnel et vous savez qu'on a eu aussi une action particulièrement soutenue concernant les stagiaires, c'est-à-dire les personnes que l'on prend en job d'été puisqu'il y en a eu 80 cette année. Je pense que, et à ma connaissance, ils ont été très satisfaits de leur séjour chez nous.

La réflexion sur le groupe scolaire. Effectivement, elle a été menée à la fois à l'aulne de ce qui nous avait été dit par cette étude et puis, des études de démographie qui avaient été menées. Il nous avait été clairement démontré, pour parler le plus simplement possible, il n'y avait pas le feu au lac, et qu'on était en capacité d'étaler la charge potentielle d'élèves supplémentaires. Mais il y a aussi, et il ne vous a pas échappé qu'il n'y a pas si longtemps que ça, on a voté notre PLU et que, évidemment, un certain nombre de projets immobiliers qui étaient en stand-by, qui étaient au fond les aménageurs étaient en sursis à statuer parce qu'ils ne savaient pas exactement à quelle sauce ils allaient être mangés évidemment, maintenant si on se réempare du sujet, donc la montée de certaines opérations va se faire naturellement dans les années qui viennent. Donc là, il y a évidemment une logique à se synchroniser vis-à-vis d'un groupe scolaire. Puis il y a la question aussi des financements puisque évidemment, tout cela, vous le savez, ça peut se financer aussi avec la taxe d'aménagement mais tant que les projets ne sortent pas, la taxe d'aménagement on n'en voit pas la couleur. Voilà.

Ensuite, vous aviez une question plus précise concernant la patinoire mais là, je vais céder la parole à M. BLANCHON.

M. BLANCHON : Je vous remercie, M. le Maire. Oui, le sujet de la patinoire est une... Comme vous le dites c'est un bâtiment qui, depuis une dizaine d'années est inusité en plein centre-ville. Bâtiment sur lequel on n'allait pas se jeter immédiatement dans des dépenses inconsidérées car ce bâtiment, comme vous ne l'ignorez pas, est un bâtiment d'une certaine époque pendant laquelle on utilisait de l'amiante et autres matériaux un petit peu complexes à déconstruire. Donc, il y avait cette question technique.

Il y avait une autre question qui était une question de morale. Nous sommes à la suite d'une équipe municipale, disons dans la continuité d'une équipe municipale, lors de laquelle il avait été donné une parole aux habitants de la rue disant : il n'y aura pas de grand immeuble sur ce terrain-là. Donc, une parole est donnée. Donc, quand elle logique et sensée comme c'était le cas, nous devons la respecter. On a donc longuement travaillé à savoir ce qu'on allait faire de ce terrain-là. Il nous a été suggéré de faire un immense

parking, des choses de ce type. On s'est plutôt orienté vers l'idée d'avoir une petite construction modérée qui permettrait d'amortir les frais de démolition de la patinoire, d'offrir un petit peu de stationnement, de – puisque vous aviez raison de le dire – requalifier le quartier qui en a fort besoin. On est sur un quartier en articulation entre « la plaine du Lys » et les quartiers pavillonnaires qui n'a aucune raison d'avoir cette verrue – excusez-moi l'expression – en plein milieu.

Nous avons organisé une consultation informelle. On a voulu éviter le formalisme d'un concours dans lequel on serait pieds et mains liés nous-mêmes par rapport à des opérateurs. Nous proposerons à des opérateurs qui seraient intéressés de démolir la patinoire, de construire un petit programme de moins de 60 logements, de permettre l'équipement de parking public d'au moins 30 places en plus de tous les parkings qui seraient construits dans le cadre de la résidence et de nous dire combien il nous donnerait comme soulte – excusez-moi l'expression – in fine pour le foncier. Voilà.

Il y a un opérateur qui a été très intéressé, qui veut absolument prendre le marché, qui en plus est un nom plutôt très qualitatif et on est en pleine démarche aujourd'hui avec nos notaires d'un côté pour voir comment on finalise l'opération et avec eux pour travailler sur le permis de construire qui respecterait exactement l'esquisse qu'ils ont proposé. Donc, c'est un projet qui avance bien, qui serait en R+2+comble enfin en R+3 en fond de parcelle qui permettrait une véritable respiration qualitative, c'est-à-dire un véritable espace vert privatif devant et un parking. Ce que je vous propose, c'est éventuellement de vous montrer le projet tel qu'il est, non contractuel parce que tant que le permis n'est pas signé, il n'est pas contractualisé mais sur lequel on avance bien puisqu'en plus, cela nous permet d'éviter un petit budget de plus de 400 000 € de démolition de la patinoire et d'encaisser un petit billet au passage sur l'opération.

Voilà vers quoi on s'oriente et je suis à votre disposition pour vous montrer le projet, à livre ouvert, en toute transparence.

M. BATTAIL : Merci François. On va vous donner la parole mais juste que dans le délai et dans la façon dont cela s'est traité, il y avait aussi à traiter la question de la mosquée qui est juste à côté et de la régularisation des espaces qui n'étaient pas parfaitement conformes etc. bref, du projet tel qu'il nous a été présenté. On a attendu d'avoir la certitude de ce qui était le projet définitif de la mosquée, avant de passer au règlement du sort du voisin, je parle de la patinoire.

M. ALIX : Juste M. le Maire, je voulais en profiter parce que vous savez, dix ans c'est long, vous savez ce qu'on dit, l'éternité c'est long surtout à la fin mais je voulais juste rebondir sur ce projet de la patinoire qui est très intéressant. Je souscris tout à fait à la proposition qui est faite de venir voir un peu de quoi il retourne concrètement avec plaisir. Simplement pour avoir des nouvelles, puisque je ne crois pas avoir vu d'élément dans le budget 2019 sur la pointe de la ville, la friche industrielle en sortie de ville, côté la Rochette ; savoir si le projet également à ce niveau-là avançait et s'il y avait une affectation qui avait été déterminée ou pas.

M. BATAIL : Je vais laisser François. C'est compliqué. Ce terrain-là est extrêmement compliqué parce que il y a les sorties à côté de l'ex-nationale et d'un côté Anatole-France et avec le feu, bref les files remontantes etc. Donc ces sujets-là pour le moment, je crois que les derniers projets ont été soumis à l'aval du département, en tout cas à l'étude du département, à moins qu'elles ne soient rentrées puisqu'ils sont concernés au moins pour une des voies.

M. ALIX : C'est vrai que c'est très complexe parce que c'est aussi l'image de la ville parce que vraiment c'est l'entrée, une des entrées principales pour les personnes qui viennent nous visiter. Je sais, je sais.

M. BLANCHON : Alors, justement, vous n'avez pas pu le voir sur le budget parce qu'en effet, il s'agit d'une question de propriétaire privé, donc il n'y a rien dans le cadre de la ville. Nous sommes toutefois arrivés à jusqu'à maintenant à dissuader un certain nombre d'opérations peu qualitatives qui, comme vous le dites très bien, nuiraient à l'image de la ville. Donc, les projets actuels sont plutôt des projets architecturaux ou plutôt... après, l'architecture, ça se discute toujours, mais qui serait de qualité. La difficulté, c'est que sortir, entrer et faire des sous-sols à cet endroit-là au niveau circulation est très compliqué. Donc, le département regarde de très près les dernières propositions. Le propriétaire commence à être un peu pressé parce qu'il se rend compte qu'il risque d'avoir des usages détournés de sa propriété privée mais on ne va pas laisser sortir, laisser partir n'importe quoi avec le département en disant, voilà on met des voitures en travers, dans tous les sens sur ce carrefour qui est quand même déjà très compliqué.

M. BATAIL : S'agissant de l'aspect actuel de la parcelle, on a écrit au propriétaire mais j'ai l'impression qu'il va falloir faire des piqûres de rappel. Le balai a dû être égaré quelque part. On lui a écrit, on va lui réécrire parce que, apparemment ça paraît... Bon. Au bout d'un moment, je ne sais pas si c'est applicable à cet endroit-là mais on peut aussi faire procéder au nettoyage et envoyer la facture puisque c'est vrai que cela a mauvais aspect. Absolument. Mais c'est pareil, là, c'est absence de réponse de l'interlocuteur.

Bien. Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? M. ALIX, oui.

M. ALIX : Très rapidement pour une petite explication de vote, M. le Maire, et puis pour préciser que c'est la gestion municipale que j'avais qualifiée à l'époque d'un mot qui a frappé les esprits de pépère et certainement pas votre personne. Je ne me serais pas permis M. le Maire évidemment et de toute façon, on est toujours le pépère d'un autre. N'y voyez de ma part aucun caractère de défiance ni aucun caractère malheureux.

Puis juste pour rebondir sur cette question de PPI et de compte administratif, je crois qu'on se comprend mal. J'ai bien compris que les usages en place dans la ville faisaient qu'on n'était pas sur cette présentation simultanée et je ne le conteste pas. C'était pouvoir obtenir des éléments puisqu'on cite régulièrement aux commissions des

finances le compte administratif, c'est qu'il existe même s'il n'est pas arrêté et surtout le plan pluriannuel d'investissement qui permettrait d'avoir une visibilité sur ces projets sur le long terme. On l'a demandé à de nombreuses reprises, au moins pouvoir y avoir accès dans ces temps-là et qu'il nous soit présenté sans en avoir forcément une copie en papier et c'est vrai, voilà, c'était simplement cet élément-là. Je ne revenais pas sur la présentation simultanée du BP et du CA.

Puis simplement vous dire que nous ne voterons pas ce budget mais je pense que cela n'est pas une surprise simplement parce que, encore une fois, la philosophie du projet que vous avez porté depuis maintenant 2014, nous ne la partageons pas et puis parce que le choix de la trajectoire budgétaire adoptée, notamment avec l'acquisition de l'ancienne clinique de l'Ermitage même si vous nous donnez des gages de pérennité ou en tout cas d'une opération qui sera intéressante pour la ville, on n'a pas encore d'éléments probants pour pouvoir juger de cet élément-là, donc cela nous entraîne plutôt à aller vers un rejet de ce budget.

Puis, un dernier élément parce que là pour le coup, je trouve quand même extrêmement anormal, voire même scandaleux, je tiens à le dire avec beaucoup de solennité, il y a un temps fort dans la vie municipale, c'est le vote du budget et voir que nous sommes aussi peu nombreux autour de la table, je sais que ce n'est pas simple, on a tous des vies compliquées et voir que c'est la minorité municipale qui permet à cette assemblée de continuer à travailler et nous, évidemment nous continuerons à le faire dans un esprit constructif, je trouve cela pas normal. On est tous mobilisé pour notre ville, on est tous mobilisé pour essayer de mettre notre pierre à l'édifice et la moindre de chose, c'est qu'au moins sur le budget, sur le vote du budget, il y ait quand même une présence plus accrue. Je suis sûr qu'il y a plein d'élus autour de cette table qui sont d'accord avec ça et ce serait bien que les choses puissent évoluer sur le sujet.

M. BATAIL : Je partage globalement votre analyse. Je voudrais juste dire une chose au sujet de l'absence de Slimane BOUKLOUCHE qui a dû s'absenter pour urgence.

Oui, je sais bien mais il peut y avoir des cas différents suivant les uns et suivant les autres.

Il y a aussi, mais je pense que c'est un sujet d'ailleurs vous l'aviez évoqué, pour ce qui concernait les budgets participatifs et je ne vous ai pas répondu sur ce point-là. Deux éléments de réponse : tout d'abord, il existe potentiellement, ce n'est pas potentiellement d'ailleurs, il existe un conseil citoyen. Voilà bien un machin qui n'a pas fonctionné. Je n'ai pas de jugement sur les personnes ni quoi que ce soit mais le moins qu'on puisse dire c'est que là, c'est du participatif qui n'a pas vraiment fonctionné. Cela est une première chose.

Alors qu'il y avait pour le coup là un budget qui était alloué. Ce n'est pas plus grave que ça.

Deuxième élément, c'est qu'on va mettre en place, alors sous une forme qui n'est pas complètement arrêtée encore mais un conseil municipal des jeunes. Pas pour – je dirais – répéter ce qui est fait aussi à d'autres endroits et mon idée est la suivante : c'est qu'on demande aux jeunes globalement, dans les différentes écoles de travailler sur des projets, évidemment il y aura un projet qui sera adopté plutôt qu'un autre et qu'au bout du compte, on leur en confie aussi et je parle en toute amitié au service mais, non pas l'exécution directe parce qu'il y a certaines choses qu'on ne peut pas faire à un certain âge et qu'on ne peut pas faire dans des conditions normales de sécurité mais d'aller jusqu'au bout du projet avec une somme et donc de se rendre compte de cette manière-là, un petit peu peut-être à l'occasion des débats, de l'intérêt que je qualifierais peut-être d'un petit peu décroissant à certains moments de certains qui peuvent trouver ça épatant au départ et qui ensuite, je ne sais pas, pensent peut-être un petit peu à autre chose pour se rendre compte de la nécessité de continuer à ce que les gens adhèrent au système et puis surtout de se rendre compte que, entre la décision qu'on prend et l'exécution qui en est faite, il persiste à y avoir aussi un certain nombre d'obstacles. Donc, on est en train d'essayer de travailler à cette réalisation-là.

Puis, je dirais aussi que c'est assez traditionnel, alors c'est vrai que le moment du budget, je suis d'accord avec vous, on peut faire autrement. Je dirais qu'il y a aussi beaucoup de gens peut-être, contrairement à vous, qui s'imaginent autre chose peut-être de la vie municipale et qui, peut-être, ont des déceptions et en attendaient peut-être autre chose, peut-être des attentes qui n'étaient pas du tout celles qu'ils imaginaient, dans la façon dont ça se passe de manière générale, dans le temps aussi qui peut être à consacrer parce que ce n'est pas le tout d'avoir le titre quel qu'il soit mais c'est aussi le temps et l'énergie que l'on y met. Cela est valable pour tout le monde et je pourrais dire d'ailleurs de la même façon que dans les rangs de l'opposition, nonobstant l'absence de M. LAOUITI qui est quand même ponctuelle et de M. CHABALIER qui est également poctuelle, il y a aussi une personne qu'on ne voit plus du tout, donc ça, je dois vous dire que c'est assez équitablement réparti et que je pense que cela tient aussi un petit peu à l'idée qu'on s'en fait. Moi, je suis passé un petit peu, vous le savez, par – j'allais dire – tous les grades et qualités si je devais m'exprimer ainsi. J'étais conseiller municipal, délégué, adjoint et tout ça un peu dans le désordre. Moi, j'ai considéré pendant tout ce temps-là que l'intérêt que j'y voyais pour moi, c'est de s'intéresser à la chose collective parce que comme vous le savez, je suis issu d'une profession libérale et les professions libérales ont cette particularité, au moins pour la mienne, c'est de travailler en petit effectif, en tout petit effectif réduit et qu'il me semblait qu'il y avait des choses qui échappaient à ma connaissance et que cela me paraissait intéressant d'y participer. Après, j'ai pris un peu de galon mais c'est une autre histoire.

Voilà, donc je partage votre analyse sur ce sujet-là. Je pense que ce n'est pas bien, de la même façon et je me permets de le dire à tout le monde, je pense que la représentation autour des événements et en particulier des cérémonies patriotiques a fait quelque chose d'important et que ça fait partie du taff des élus. Je crois que c'est comme ça et

c'est tout à fait normal d'autant qu'on a quand même à Dammarie-lès-Lys la chance d'avoir l'implication d'un certain nombre d'élèves. On a aussi des associations qui sont avec nous, l'harmonie municipale donc tout ça, les pompiers etc. et donc je trouve que ça n'est qu'une manière de reconnaître l'implication et le travail fourni parce que tout cela, au bout du compte, c'est du travail. Puis, on pourrait rajouter aussi que, ce n'est pas très fair play vis-à-vis de tous ceux qui travaillent pour la commune, il y en a quand même 400 qui travaillent là, trouvent que c'est normal de s'intéresser à ce qui est le carburant qu'on leur donne, à savoir le budget municipal. Je saisis cette occasion-là pour remercier l'ensemble des services de ce qui avait été fait une nouvelle fois pour que ce budget soit sympathique, nonobstant les observations qui ont été formulées. Voilà.

Mais je vous propose qu'on passe au vote. Les votes contre ? Donc, il y en a trois plus les pouvoirs. Vous savez tenir la comptabilité de ça. Les abstentions ? Ne prend pas part au vote, il n'y en a pas. Je vous remercie de ce vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A 23 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 conformément au document budgétaire joint.

M. BATTAIL : Il faut faire également puisque je crois que c'est par délibération séparée en ce qui concerne l'espace Pierre Bachelet. Vote contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Donc, il y a un vote qui est différent pour l'espace Pierre Bachelet. Je vous remercie beaucoup de ces échanges.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE 25 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS :

- d'adopter le budget primitif de l'Espace Pierre Bachelet pour l'exercice 2019 conformément au document budgétaire annexé.

6. 2019-18 – Taux de la fiscalité directe pour l'année 2019

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Alors, peut-être simplement préciser quelque chose et je le dis avec satisfaction, c'est que l'estimation des produits fiscaux qui avait été faite, je peux dire que c'est pratiquement ça, à virgule près, puisque là on vient d'en avoir communication mais, en tout cas, félicitations aux estimations du service des finances parce que ça tombe presque à l'euro près sur ce qui avait été prévu.

L'estimation du produit fiscal est de 13 321 000 € et cela tient compte de ce que nous vous proposons, c'est-à-dire de maintenir les taux d'imposition de taxe d'habitation de 18,26 %, la taxe sur le foncier non bâti à 91,01 % et de diminuer le taux d'imposition, à savoir la taxe sur le foncier bâti en la passant à 29,28 %.

Je vous l'ai dit, je considère là, non pas qu'il y a un geste exceptionnel et puissant mais chacun fait avec ce qu'il a. Mais en tout cas, c'est un signe que je pense nous devons adresser à nos concitoyens que voilà, on a bien compris que la taxe d'habitation existait et qu'il reste la taxe foncière et qu'on poursuit d'une part notre politique, celle qui a été toujours la nôtre. Par le passé, on s'est plutôt attaché à baisser la taxe d'habitation parce qu'on se disait que, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure là, elle était plus universellement répartie. Donc, il y a plus de justice à faire baisser d'abord cette taxe-là mais je pense que le sujet sur le foncier est également très important. Je rappelle, parce que je ne peux pas m'empêcher de le dire mais que traditionnellement, dans les villes qui ont eu une longue gouvernance de la gauche en Région Ile-de-France, les taux de fiscalité sur le bâti sont traditionnellement élevés.

C'était une façon de voir les choses. J'espère vous persuader qu'on n'a pas tout à fait la même et c'est dit absolument pas dans un esprit polymique, vous l'avez bien compris, compte tenu de l'excellent climat de cette soirée.

Y a-t-il des demandes d'interventions ou des questions ? M. ALIX.

M. ALIX : Oui, un petit mot M. le Maire sur cette proposition de baisse de la fiscalité en tout cas sur la taxe foncière pour vous dire que quel que soit l'habit qui lui est donné, cette mesure ne peut être appréhendée que comme étant électoraliste à un an du scrutin municipal. On a entendu la même chose dans la ville de Melun et quoi qu'on puisse en penser et qu'on puisse broder autour des décisions gouvernementales sur la taxe d'habitation, elle ne peut pas être appréhendée différemment. Chacun jugera de sa pertinence et du caractère démagogique ou pas d'une telle mesure symbolique. On parle de 80 000 € mais voilà, moi je suis toujours un peu dubitatif et je pense que le climat aujourd'hui un peu tendu dans notre société appellerait peut-être à éviter ce genre de choix.

Dire aussi qu'il n'évacue pas d'autres décisions prises, dans d'autres instances, avec votre soutien M. le Maire, je ne reviendrais pas sur la Région Ile-de-France, sur le Département où des hausses de fiscalité ont été décidées et ont impacté durement l'ensemble des ménages mais je reviendrais par contre sur celle de l'agglomération de 2015-2016, deux augmentations fiscales pour à chaque fois un million d'euros de recettes supplémentaires qui n'ont pas donné lieu – et je sais que cette vision est assez largement partagée – à des investissements concrets, en tout cas des projets concrets qui auraient pu justifier ces augmentations mais ont permis de thésauriser et malheureusement, nous avons proposé à plusieurs reprises de revenir sur ces augmentations fiscales et nous n'avons pas été, même au sein de cette majorité et malgré les réserves de certains entendus. Donc cette baisse aujourd'hui n'évacue pas celle votée à l'agglomération de la Val-de-Seine où je le sais la situation est un peu

compliquée au sein de la majorité. Les différentes séances auxquelles on assiste le donnaient à voir à chaque fois. On parle de 80 000 € qui ont été à cette époque-là pour Dammarie, en tout cas sur l'ensemble de cet impôt, prélevé aux ménages, ici vous leur redonnez mais pas à tous et c'est là que j'ai une vraie divergence sur le choix qui est fait c'est que cela ne va affecter que les propriétaires et c'est l'ensemble des Dammariens qui ont été impacté par les hausses de la fiscalité communautaire alors qu'ici, seuls les propriétaires vont être les bénéficiaires de cette baisse de la fiscalité que vous leur proposez. Vous avez parlé d'équité M. le Maire, eh bien, moi je trouve que cette disposition, elle est inéquitable et elle ne sert pas, en tout cas, les plus fragiles qui auraient peut-être eu plus besoin de voir leur pouvoir d'achat renforcé par une mesure, aussi symbolique soit-elle. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. BATAIL : M. ALIX, je me permets de répondre à ce que vous venez de dire sur plusieurs points.

Tout d'abord, moi je ne suis pas, par principe, opposé à des hausses de fiscalité, d'ailleurs vous avez bien noté, à l'époque je me suis rangé à un avis général. Vous avez rappelé, mais peut-être pas suffisamment, qu'à l'époque, puisque vous aimez à parler de PPI qui nous était présenté et pour sa soutenabilité exigeait qu'on ait recours à l'outil fiscal au niveau de la Communauté d'Agglomération. Force a été de constater que la réalisation ou l'exécution de ce PPI n'est pas ce que l'on pouvait penser. Là, je vous rejoins là-dessus. Est-ce que pour autant il ne faut pas se dire qu'à terme et d'ailleurs ça a été un petit peu minoré par le fait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a plutôt évolué dans le bon sens. Voilà, évidemment mais chaque assemblée ensuite se détermine en fonction de ce à quoi elle a à faire face.

Moi, très sincèrement, vous pouvez ne pas me croire, j'ai bien compris que ça serait assez difficile de vous persuader de ça, d'ailleurs ça serait un petit peu dérisoire et vous avez eu la courtoisie de le signaler que 80 000 € à l'échelon d'une ville de 20 000 habitants, on peut considérer que cela ne représente pas grand-chose, surtout que ça s'applique uniquement aux propriétaires fonciers. Moi, j'y veux vraiment une marque symbolique. On ne peut pas, dans notre pays, continuer sur le trend qu'on a là maintenant de taxation uniquement de la propriété foncière. Je ne le dis pas par amitié par la propriété foncière, mais je me permets simplement de rappeler une chose, c'est qu'en matière par exemple d'impôt sur la fortune puisque, au fond, on parle un peu des mêmes sujets et je voudrais simplement vous livrer l'analyse suivante. Lorsqu'on parle de la fortune de feu Mme BETTENCOURT, tout le monde pourra aisément constater que la plus grosse partie de sa fortune était constituée de biens d'actions, peu importe leurs natures et que lorsqu'on se dit, on splitte l'ISF et qu'on considère que seuls les biens immobiliers doivent être taxés, je pense qu'on commet une erreur fondamentale d'analyse qui est au fond d'opposer quelqu'un qui est rentier sur des actions dont il a la chance d'avoir la possession, qu'il en ait fait l'acquisition ou qu'il en ait hérité, ce n'est pas non plus le sujet, versus un propriétaire foncier qui, jusqu'à preuve du contraire et à part ceux qui sont particulièrement négligents, voire malveillants de ce point de vue-là, entretiennent leur patrimoine et ont au moins le mérite aussi de faire travailler un

certain nombre de personnes et de corps de métier en aval. Voilà. Et il me semble, je n'ai pas la prétention de porter ça au niveau national, je n'en ai pas les compétences ce n'est pas le sujet. En revanche, je m'étonne que cette question-là n'ait pas été, au moment des débats sur la taxe d'habitation, plus que ça portée sur la place publique parce qu'à mon avis, c'est de cela dont il s'agit. C'est-à-dire mais est-ce qu'on souhaite que la propriété foncière, alors qu'on a encouragé pendant 50 ans, 60 ans, 100 ans la propriété foncière, ne serait-ce que vis-à-vis des personnes âgées, on les encourageait en disant, moi j'ai toujours entendu ça, les générations précédentes et il faut avoir un toit sur la tête parce qu'au moins on est sûr qu'on ne sera pas dehors le jour où on sera âgé. On peut concevoir la vie de manière totalement différente. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il faut y aller progressivement parce que sinon, ça bouleverse complètement les équilibres pour certains.

Donc voilà, c'est juste ce dont il s'agit et puis, c'est vrai, ça va plutôt dans le bon sens. Tout ce qui contribue à faire payer moins d'impôt, vous savez que c'est un petit peu notre ADN quand on peut y arriver un petit peu, on essaie de le faire. Mais, on n'a pas forcément un plan pluriannuel affiché à cette optique-là. Si je peux y arriver ou si on peut y arriver, parce qu'on est persuadé qu'on sera encore là d'ici quelques temps pour essayer d'y arriver, eh bien, on continuera à le faire. Mais ce n'est pas une affaire de principe acquis pour chaque année parce que j'ai quand même le sentiment aussi qu'en matière de, non seulement de fiscalité locale mais aussi de dotation aux collectivités, on est quand même dans un espace qui a été extrêmement mouvant ces dernières années. Donc prendre des engagements fermes dans une semi-durée, je ne suis pas sûr que ce soit quelque chose qu'on peut rationnellement faire ; peut-être se fixer des objectifs à ce niveau-là mais pour le moment, moi je m'adapterais au coup par coup. Peut-être l'année prochaine, on pourra aussivous annoncer une bonne nouvelle si tant est, qu'on vote le budget avant les échéances municipales. Sinon, on laissera à nos successeurs dont je souhaite que ce soit une équipe... – non, pas du tout, pas du tout – de notre tendance, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il y aura peut-être des annonces de même nature qui seront faites à ce moment-là. Je pense qu'il faut reconnaître aussi, et c'est ce que je voulais dire, c'est qu'il y a quand même des endroits où la fiscalité foncière est salée. Je peux le dire pour notre ville parce que, quand même elle n'a pas beaucoup varié depuis qu'on s'en occupe. Plutôt tendance un petit peu à diminuer mais cela n'a été peut-être pas à la hauteur de ce qu'on aurait pu ou dû faire. Voilà.

François.

M. BLANCHON : M. le Maire, je souscris parfaitement à tous ces propos évidemment. Moi je crois qu'il faut faire très attention à toute position qui pourrait être considérée comme dogmatique par rapport à cette taxation des propriétaires. Nous sommes dans une ville où on peut imaginer quand même rapidement qu'il y ait une opposition entre une ville de propriétaires et une ville de locataires. Je ne pars pas dans le discours d'un certain président de la République qui parlait d'une France de propriétaires. Toutefois, toutefois, il faut quand même toujours essayer d'encourager le parcours résidentiel. Faire en sorte que les gens aient envie de s'autonomiser de ce côté-là. Comme disait

M. le Maire aussi d'être peut-être à l'abri à leur retraite, voire même peut-être avoir acquis un ou deux appartements pour pouvoir justement arrondir les retraites parce qu'il n'y a pas de plus grande inquiétude aujourd'hui chez les gens qui commencent à mûrir que de se dire comment ça va se passer dans dix ans, dans quinze ans quand je serai à la retraite quand j'aurai 80 ans. Donc, je pense qu'on ne doit pas dissuader les propriétaires, sinon, on risque d'avoir un déséquilibre de population qui fait qu'on aura des locataires et que des gens qui sont actuellement propriétaires vont progressivement désertier la ville et il n'y a rien de pire que d'imaginer une ville dans laquelle la mixité d'une manière générale pourrait disparaître.

M. BATAIL : Merci François. **M. BENOIST.**

M. BENOIST : Je n'ai pas vu l'évolution des bases de l'Etat, grosso modo. J'ai entendu une baisse des impôts mais si les bases sont supérieures, on aura un petit euro ou deux euros de plus quand même sur notre foncier dans la colonne commune. Donc que le taux de la commune baisse ne signifie pas forcément que les impôts baissent.

M. BATAIL : Je ne sais pas moi, chacun prend ses décisions à l'étage de compétence qu'il a. Si l'Etat estime, d'ailleurs il y a des règles qui fixent ça, la revalorisation des bases doit être fixée de telle ou telle manière. Voilà. Donc, encore une fois, je pense que votre remarque serait pertinente si on était uniquement dans une démarche électoraliste, puisque ça peut être le mot aussi qu'on emploie. Ce n'est pas le but qui est recherché. C'est vraiment le but de faire comprendre qu'on persiste à penser qu'il faut essayer de faire mieux avec un petit peu moins que ce que l'on aurait pu avoir.

Voilà, c'est juste l'esprit et ça ne va pas au-delà mais merci de votre remarque.

M. BENOIST : Je vais l'illustrer par un exemple, le mien puisque depuis 2014, malgré tout, j'ai 24 € de plus avec des taux qui sont restés constants. Voilà. Et puis je note quand même aussi que, vous préféreriez que le capital financier soit plus taxé que le capital immobilier.

M. BATAIL : En tout cas de manière équitable, voilà. Que d'établir des différences entre les deux types de richesses, cela ne me paraît pas être un élément de nature rassurante dans l'avenir et je pense qu'on verra les choses autrement. D'ailleurs, je pense sincèrement que feue la taxe d'habitation sera prochainement, dans une échéance que je ne connais pas, remplacée par un autre impôt. Cela ne paiera certainement pas la taxe d'habitation puisque cela a été promis, donc chose promise, chose due, mais en revanche, je pense qu'il y aura quelque chose qui existera. On ne sait pas comment ça s'appellera. Je pense qu'à ce niveau-là, on peut faire confiance à l'invention de Bercy qui n'a pas de limite en matière de taxation. Je pense qu'on a affaire à des vrais professionnels.

Alors, il faut qu'on vote. Alors est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois deux. Bien. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE 25 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS :

- de maintenir, pour l'année 2019, les taux d'imposition suivants :
 - taxe d'habitation 18,26 %
 - taxe sur le foncier non bâti 91,01 %
- de diminuer, pour l'année 2019, le taux d'imposition suivant :
 - taxe sur le foncier bâti 29,28 %

M. BATTAIL : Le point suivant sont les subventions aux associations. C'est Mme KUNDIG-BORDES qui va nous parler de ce sujet.

7. 2019-019 – Subventions aux associations au titre de l'exercice 2019

Mme Dominique KUNDIG-BORDES, Conseillère Municipale : Alors, comme chaque année, la ville de Dammarie apporte son soutien aux associations locales qui œuvrent en faveur des Dammariens et des Dammariennes dans les différents champs de la vie communale. Les dossiers de subvention 2019 ont été adressés au service de la vie associative qui a instruit 80 dossiers suite à l'appel à financement lancé en octobre 2018.

Six commissions d'arbitrage se sont tenues en présence d'élus et de techniciens territoriaux en fonction de l'activité de l'association. Les critères d'attribution tiennent compte du nombre de Dammariens adhérents à l'association, de la fréquence des activités proposées, du dynamisme et de la participation de l'association lors des manifestations communales, les tarifs d'adhésion proposés ainsi que l'équilibre du budget prévisionnel. 71 associations ont répondu aux critères et peuvent prétendre à une subvention : 18 à caractère social, 10 à caractère culturel, 34 à caractère sportif, 3 à caractère patriotique, 2 à caractère environnemental et 4 associations diverses.

En outre, une convention doit être signée entre la ville et les associations qui reçoivent une subvention égale ou supérieure à 23 000 € soit : le football club de Dammarie et l'académie musicale de Dammarie-les-Lys.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de

- décider d'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau annexé au titre de l'exercice 2019 et je pense que vous avez lu le tableau du montant des subventions.
- d'autoriser M. le Maire à signer la subvention financière avec l'association Football Club de Dammarie et Académie musicale de Dammarie-lès-Lys

conformément au projet annexé et tous les documents s'y rapportant, notamment les avenants éventuels.

Je précise que ne participeront pas au vote Dominique MARC, Ariane WOJTAS ici présente et M. MIRZA n'est pas là, donc qui a le pouvoir de M. MIRZA ? Il n'en a pas laissé. M. ZAIMI et M. PETIN et moi-même bien sûr.

M. BATTAIL : Alors ce qu'il faut peut-être envisager dans ce cas-là c'est un – sauf si vous le souhaitez – c'est un vote dissocié à chaque fois, mais ça va être un petit peu compliqué...

Hors micro.

M. BATTAIL : Je rappelle à juste titre que le quorum, c'est pour l'ouverture de la séance et ensuite, sur les votes il y aura des majorités ou des minorités.

Hors micro.

M. BATTAIL : Donc, ceux qui ne sont pas là s'abstiennent.

Mais il n'y a pas des pouvoirs, on a des pouvoirs et il n'y a pas de question de...

On va interrompre momentanément la séance pour que M. le Directeur général des services nous expose comment il faut voir les choses.

Interruption de séance

M. BATTAIL : Je ne sais pas si la situation nécessite de voter ligne par ligne.

Brouhaha

M. BATTAIL : On verra a posteriori. On sait aussi que vous êtes un spécialiste de ce genre de question-là et je ne doute pas de votre compétence en la matière.

Propos hors micro

M. BATTAIL : Voilà, c'est ça. Si vous le souhaitez, on peut procéder comme ça.

Brouhaha

M. ALIX : Allons-y ! Moi, je ne conteste pas. Simplement, c'est symptomatique et révélateur de la situation que j'ai exposée tout à l'heure. C'est quand même très compliqué et pas normal qu'on se retrouve dans cette situation à devoir gloser sur quorum, pas quorum, mais...

M. BATTAIL : Je me permets de vous dire que vous êtes le seul à gloser puisque c'est votre interprétation.

M. ALIX : M. le Maire, puisque nous sommes dans la minorité, j'imagine bien que votre majorité ne va pas contester votre point de vue.

M. BATTAIL : Non, mais ce que je veux dire par là, c'est que si vous souhaitez qu'on vote subvention par... je dirais, association par association, on peut le faire. C'est-à-dire qu'on va le faire pour... et puis, je ne pose pas plus de problème que ça. Si vous jugez que c'est nécessaire parce que...

Brouhaha

M. BATTAIL : Comment ça, il n'y a pas de quorum, là ? Je ne comprends pas.

M. ALIX : Si on vote globalement sur cette délibération, il n'y aura plus que 17 élus autour de la table pour voter. Donc, il n'y a plus de quorum 17 sur 35, il n'y a plus de quorum. Donc, c'est simplement ça. Après, on ne va pas complexifier la situation pour découper cette délibération en tranches. Je vous ai fait crédit de cette situation, je la dénonce et je la déplore.

M. BATTAIL : Mais, on va faire sortir puisque je vois venir la... non, non, non, on fera sortir, un par un ou voilà, et en fonction de la délibération.

M. ALIX : M. le Maire, en ce moment, je n'ai pas le temps d'aller dans des procédures et j'ai dit ce que j'avais à dire sur le sujet. La situation n'est pas drama... non pas vis-à-vis des associations qui sont subventionnées, oui ; des usagers et des administrés de la Ville aussi, des agents, vous l'avez dit.

Voilà, c'est simplement pour souligner ce fait-là.

M. BATTAIL : Mais, M. ALIX, charité bien ordonnée commence par soi-même puisque du côté de l'opposition, bien sûr, j'ai bien remarqué, il y a au moins deux personnes qui sont absentes. Je ne leur en fais pas grief, ça peut arriver. Trois, pardon. Oui, pardonnez-moi. Ce qui veut dire... mais ici aussi, on l'a. Je ne vois pas où est le sujet.

Mais une nouvelle fois, si vous préférez qu'on fasse chaque association et que de la manière... alors, ça me va très bien. Et donc, nous avançons et on va vous proposer d'adopter cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Pardon, M. BENOIST...

M. BENOIST : Non parce qu'on était parti dans des trucs et tout, mais pour revenir sur les associations, pour revenir un petit peu sur le sujet, rappeler que oui, les associations demandent un certain nombre de subventions, mais qu'à chaque fois, il faut rappeler les équipements que la Ville met à disposition et certains équipements aussi sont attendus par ces mêmes associations. Voilà ce que je voulais dire.

M. BATTAIL : Je rebondis sur ce que vous dites, il y a un travail qui a été fait pour justement pouvoir discuter dans certains cas où il y avait des délibérations à avoir et puis peut-être des discussions à avoir quant au montant de la subvention. Il y a eu un effort d'analyse qui a été fait sur la valorisation de ce qui est mis à disposition, que ce soit au niveau d'équipements ou même parfois de travail en nature, d'aide directe à

l'association. Mais c'est un point qu'il convient effectivement de souligner, vous avez raison.

Y a-t-il d'autres interventions ou demandes d'intervention ? Non. Je vous propose que l'on mette cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Oui, donc ne prend pas part au vote ? Alain MIRZA. Ecoutez, je vous remercie.

On considère donc que c'est adopté et puis que peut-être, il aurait mieux valu, on peut le faire figurer au PV, voté association par association, mais je ne doute pas que tout le monde ait la volonté de faire parvenir le plus rapidement possible leurs fonds aux associations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ 23 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS :

- d'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau ci-annexé, au titre de l'exercice 2019,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les associations Football Club de Dammarie et Académie musicale de Dammarie-lès-Lys conformément aux projets annexés, ainsi que tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels.

8. 2019-020 – Convention de participation financière de la commune de Dammarie-lès-Lys au fonctionnement des classes primaires de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année civile 2019 - 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2018/2019 et 1er trimestre de l'année scolaire 2019/2020.

Mme Patricia CHARRETIER, Conseillère Municipale : Il s'agit d'une convention de participation financière de notre commune au fonctionnement des classes primaires de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année civile 2019, soit le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours et le 1^{er} trimestre de l'année scolaire prochaine.

Depuis le 5 juillet 1990, la Ville participe aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie via le versement d'une subvention biannuelle. Cette somme est proportionnelle au nombre d'élèves dammariens scolarisés au sein de cet établissement. Ils sont au nombre de 129 pour l'année scolaire en cours, soit un montant de 70 950 €.

Pour permettre le versement de ladite subvention, il est nécessaire de conclure une convention dont la validité est fixée à un an. Un premier versement pour l'année scolaire 2018-2019 a été réalisé sur la base d'une précédente convention pour le 1^{er} trimestre et pour un montant de 24 200 €. Un second versement sera effectué avant le

30 juin 2019 au titre du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestres de l'année scolaire en cours, après déduction, bien sûr, du premier versement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre l'OGEC de l'école Sainte-Marie et la Ville pour l'année civile 2019, ainsi que ses avenants éventuels, de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie la somme 46 750 € au titre des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire en cours.

M. BATTAIL : Merci, Patricia.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ? M. ALIX.

M. ALIX : Simplement une explication de vote, là aussi, pour vous dire qu'on s'abstiendra sur cette délibération, sur le fait que ce financement par la Ville peut être tout à fait louable, mais n'est pas obligatoire pour ce qui concerne les maternelles et nous considérons qu'il n'est pas du ressort de l'ensemble des administrés que de participer au fonctionnement d'un organisme privé, en tout cas sur la partie des maternelles. Nous nous abstiendrons.

M. BATTAIL : Oui, je crois que François BLANCHON...

M. BLANCHON : Merci, M. le Maire.

Juste pour rappeler qu'en termes de deniers publics, cette subvention a été choisie comme dans beaucoup de villes d'être versée aux maternelles et aux élémentaires, alors que la loi Falloux n'impose qu'aux élémentaires. Si vous faites un calcul – les lois Debré, pardon – exact, vous verrez que si vous regardez la somme globale et que vous la divisez par le nombre d'élèves de l'élémentaire, vous êtes encore à un chiffre largement inférieur à ce qu'une école privée serait en droit de nous exiger comme somme qui correspondrait au coût total d'un élève dans le public. Je vous invite à faire le calcul, sachant que le coût total d'un élève dans le public est quand même à plus de 1 200 € par an.

M. BATTAIL : Je préférerais quand même qu'on ne porte pas trop à connaissance de la direction de l'école privée ce genre d'éléments puisque nous faisons un effort. En revanche, il y a une chose qui est maintenant – enfin, je ne sais pas si c'est acquis ou pas – mais la loi prévoit que de toute façon, ce point-là ne sera, sauf si d'ici là, je ne sais pas, il arrivait une chose extraordinaire, mais sinon, ça a l'air d'être dans le tube. Donc au fond, ce sera régularisé et on pourra considérer qu'on a été des précurseurs en la matière.

Donc, je vous propose de le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois trois avec les pouvoirs. NPPV, je n'en vois pas. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE 23 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS :

- d'autoriser le Maire à signer la convention conclue entre l'OGEC de l'école Sainte-Marie et la Ville pour l'année civile 2019, ainsi que ses avenants éventuels,
- de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie la somme de 46 750 € au titre des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année 2018/2019.

9. 2019-021 – Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de Solidarité entre les Communes de la Région d'Ile-de-France (FSCRIF)

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, ça devait être Slimane qui le rapporte, mais comme tous les ans, on présente l'affectation de la DSUCS et du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

Donc, pour rappeler qu'au cours de l'exercice 2018, la DSUCS et le FSCRIF ont été d'un montant respectif de 3 953 812 € et de 1 899 567 € pour un total de 5 853 379 €. Et vous avez le tableau qui récapitule la répartition de cette utilisation qui sera évidemment conforme à ce qui est les préconisations de l'Etat en la matière.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Je ne vois pas.

On met au vote. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de cette unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2018, au financement des actions figurant au tableau ci-annexé.

10. 2019-022 – Modification du tableau des effectifs

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, je reprends la parole puisque là, c'était moi qui devais rapporter.

C'est une délibération classique au fil des conseils municipaux : modification du tableau des effectifs, notamment le recrutement d'un responsable au service jeunesse au grade d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, d'un technicien informatique au grade de technicien et d'un agent technique à la ferme pédagogique au grade d'adjoint technique,

ainsi que deux agents techniques aux espaces verts au grade d'adjoint technique et d'un chargé de communication au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Donc, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Y a-t-il des questions ? Demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il vote contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

- de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe pour le responsable du service jeunesse, 1 poste de technicien informatique au grade de technicien, 2 postes d'agents techniques aux espaces verts au grade d'adjoint technique, 1 poste d'agent technique à la ferme pédagogique au grade d'adjoint technique, 1 poste de chargé de communication au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- de dire que l'emploi permanent à temps complet de responsable du service jeunesse pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-3 2^o de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les candidats devront justifier d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente. La rémunération est fixée sur la base de rémunération correspondant au grade des assistants sociaux éducatifs.
- de dire que les emplois permanents à temps complet de technicien informatique au grade de technicien, d'agents techniques aux espaces verts au grade d'adjoint technique, d'agent technique à la ferme pédagogique au grade d'adjoint technique, d'un chargé de communication au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, pourront être pourvu par des agents contractuels dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les candidats devant justifier d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classée au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions des membres du cadre d'emploi. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération correspondant au grade de recrutement.

11. 2019-023 – Avenant n°1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture de Seine-et-Marne et la ville de Dammarie-lès-Lys

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, je reprends la parole au nom de Slimane BOUKLOUCHE avec un avenant à la convention de

télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture de Seine-et-Marne et la ville de Dammarie-lès-Lys.

Vous savez qu'en 2013, une convention a été signée entre la ville de Dammarie-lès-Lys et la préfecture de Seine-et-Marne relativement à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il était prévu la transmission unique des délibérations, arrêtés et décisions du Maire. Il est nécessaire d'actualiser cette convention en intégrant de nouveaux domaines concernés par la télétransmission, à savoir les documents budgétaires, les contrats de concession et les conventions, les pièces relatives au marché public et aux accords-cadres.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette décision et ainsi, nous saurons très rapidement ce que la préfecture pense de ce que nous faisons en matière de légalité. Donc, j'imagine que c'est un élément important concernant les débats de ce soir.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? M. ALIX.

M. ALIX : Oui, d'ailleurs ça existe aussi pour les administrés cette télétransmission. Non simplement je rebondis sur cette délibération que nous voterons évidemment pour regretter que nous n'ayons pas encore réussi à aboutir sur la dématérialisation de nos propres procédures au sein de ce Conseil. Alors, je ne désespère pas, le mandat n'est pas terminé, mais c'est vrai que ce serait souhaitable qu'on puisse avancer. Maintenant, je sais qu'il y a eu du travail de fourni, mais pour l'instant qui n'a pas abouti, pour nous permettre de suivre ces débats et de travailler à ces débats de manière dématérialisée.

M. BATTAIL : Peut-être, M. le Directeur des services, je ne sais pas si on doit suspendre la séance, mais voulez-vous apporter des éléments de réponse ?

Interruption de séance

M. BATTAIL : Bien. Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose qu'on le mette aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Bien, donc, c'est adopté. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'intégrer, à ce dispositif, les documents budgétaires et les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres.

- de dire que l'avenant prendra effet à compter de la date de signature la plus tardive des deux parties. Néanmoins, pour les documents budgétaires, l'avenant ne prendra effet qu'à compter de la mise en place effective, au sein du service finances de la ville, de l'application TotEM, ou de tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

12.2019-024 – Dissolution de l'Association pour la Promotion de l'Animation du Centre Socio-Educatif (APACSE) et versement du solde au profit de la Ville de Dammarie les Lys

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la dissolution de l'association pour la promotion de l'animation du centre socio-éducatif (APACSE) et le versement du solde au profit de la ville de Dammarie-lès-Lys. Cela tient au changement de structure pour la gestion, la disparition de l'APACSE au centre Schweitzer.

Donc, il s'agit simplement de constater que le solde positif du compte de l'APACSE est de 5 560,90 € et que le solde restant du compte de l'association est versé au profit de la Ville.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Vote contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

- de prendre acte de la dissolution de l'APACSE.
- d'encaisser la somme de 5 560,90 € par chèque au profit de la ville de Dammarie-lès-Lys sans condition.

13.2019-025 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour le Pôle Santé

M. BATTAIL : Alors, le point suivant concerne l'autorisation qui me sera ou me serait donnée en fonction de vos votes de déposer une demande de permis de construire pour le Pôle santé afin de désendetter dans un délai le plus raisonnable possible la Ville et d'accélérer l'ensemble de ces procédures.

M. BLANCHON.

M. François BLANCHON, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire. Je crois que vous avez déjà dit l'essentiel par rapport à cette question d'endettement ponctuelle et exceptionnelle.

Comme vous le savez, la clinique de l'Ermitage provient, son nom en tout cas, du quartier de l'Ermitage de la Rochette dans lequel elle était installée avant de venir à Dammarie. La restructuration du secteur de la santé fait qu'aujourd'hui, malheureusement, cette clinique devait être vendue. Nous avons fait le choix de préempter afin d'éviter que ce soit uniquement un programme immobilier sans autre procès sur cette parcelle, afin de proposer de construire une maison médicale à terme, sachant qu'aujourd'hui, nous avons reconverti une partie des locaux qui permettent de recevoir le Pôle de santé actuellement l'Ermitage avec une dizaine de praticiens et qu'à terme, cette maison de santé qui serait construite sur un foncier d'environ 1 700 m² qu'on décroche de la parcelle globale de 12 000 m² permettra de construire une maison de santé pouvant accueillir une quinzaine de praticiens.

Donc, la question, M. le Maire, est bien précisée, c'est de dire qu'on a acheté, on a préempté 12 000 m², on parlait de la préemption, M. ALIX, avant le Conseil, vous voyez. On a préempté 12 000 m² à un prix X et nous revendons, nous allons revendre à un promoteur la surface amputée des 1 700 m² au même prix. Donc, ça sera une opération, M. le Maire, blanche hormis les frais financiers de portage pendant ces presque deux ans. Aujourd'hui, on va envisager le dépôt du permis de construire et c'est pour ça que nous vous demandons, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir donner l'autorisation au Maire ou tout adjoint dûment autorisé par délégation de déposer et de signer la demande de permis de construire pour la création d'un Pôle santé sur le site de la clinique de l'Ermitage.

Je vous remercie.

M. BATTAIL : Merci, François.

Y a-t-il des questions ? Demandes d'intervention ? M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, c'est un projet qui est ambitieux, qui est attendu aussi. Nous sommes quand même situés sur un désert médical. Même si au niveau des échanges hormis les constructions, c'est un coût nul pour la Ville. Malgré tout, le choix de gestion peut être problématique car on ne va pas inventer des médecins du jour au lendemain. Le numéris clausus a été abandonné, mais on ne sait pas non plus sous quelle condition les élèves de première année vont passer en deuxième année. Donc, on est sur quelque chose de difficile, mais qui est malgré tout nécessaire sur la ville.

L'autre chose, c'est actuellement, il y a ce parking qui est assez utilisé de façon très ponctuelle, dans un temps court, mais pour les élèves, on parlait de l'école de Sainte-Marie et les parents s'assignent à se garer sur ce parking afin d'éviter les désagréments, même si des désagréments sur la route parce qu'on sait bien qu'il y a des parents aussi qui, s'ils avaient la possibilité d'amener leur gamin jusque dans la cour

avec la voiture, ils le feraient. Non, mais pour porter cette attention que c'est utile quant à la sécurité qui se trouve aux alentours de cette école et de prévoir malgré tout quelque chose qui soit quand même partagé et qui soit suffisamment étudié pour qu'on puisse continuer à déposer les élèves tranquillement et que cela puisse aussi faire partie de ces problématiques de manque de stationnement sur la périphérie du cœur de ville.

M. BATTAIL : Mais nous ne sommes pas place de la République, cela ne vous a pas échappé.

M. BENOIST, je suis ravi de voir toute l'attention que vous portez à la problématique de Sainte-Marie, ce qui vient un petit peu en contradiction avec certains des propos que nous avons échangés précédemment, mais on peut dire que tout ça peut être un petit peu variable. C'est clair que de toute façon, à la situation du stationnement tel qu'elle est là et avec l'ancienne clinique de l'Ermitage, c'est une situation quand même assez insolite et je ne peux pas croire que quelqu'un qui est pétri de principes d'écologie ou de verdissement comme vous l'êtes puisse se satisfaire d'une situation où il y a du béton ou du bitume un petit peu partout. Je peux concevoir quand même que l'utilisation de l'espace puisse se faire de manière différente. Néanmoins, c'est une remarque qui est pertinente. Je partage votre analyse sur le fait que si les gens pouvaient rentrer à l'intérieur des écoles de manière générale, ça les satisferait sans doute et il faudra imaginer peut-être un circuit à l'intérieur de l'école pour qu'on puisse déposer les enfants par simple centrifugation, par exemple, en ouvrant la portière. Mais une fois qu'on a dit ça, il faut de toute façon préserver des espaces de stationnement publics pour le coup, à proximité de ce qui existe. Alors, certainement pas dans une proportion comparable à ce qui existe actuellement parce que là, on peut dire que quand même, vous l'avez souligné, c'est quand même très particulier. Ce qui est sûr, c'est que les règles d'urbanisme fixeront la nécessité de tout ce qui sera des parkings à adjoindre à la construction pour qu'on n'aggrave pas une situation. Et puis d'autre part, des espaces publics qui seront redessinés, que ce soit le long de la rue Curry ou que ce soit le long de – et là, c'est la fin de la soirée – Berthelot.

Donc, on ne sera sans doute pas dans une situation de parking tout à fait comparable, mais après tout, peut-être faut-il considérer que les usagers de Sainte-Marie bénéficient actuellement d'une situation exceptionnelle. Tant mieux pour eux. Cela relève peut-être du miracle. Sainte-Marie, ce n'est pas à exclure. Voilà ce que je peux vous donner comme réponse. Mais il est évident qu'au projet immobilier sera adjoint aussi un certain nombre de contraintes vis-à-vis du stationnement, de la desserte, etc., puisqu'il ne s'agit pas de rendre épouvantable une situation qui, au contraire, actuellement est plutôt extrêmement favorable, mais avec un excès sans doute en sens inverse.

Mais M. BENOIST, je vous recède la parole. M. BENOIST, s'il vous plaît.

M. BENOIST : Je n'ai pas tout à fait compris le lien avec la place de la République parce que là, concernant le parking existant au niveau du Pôle santé, le bitume existe, et là, place de la République, il n'y est pas encore.

M. BATTAIL : Je vous transmettrai bien volontiers la réponse que j'ai faite à titre d'information, que j'ai faite pour la place de la République.

M. BENOIST : A chaque fois, essayons de réfléchir à des lieux qui soient quand même partagés à plusieurs utilités afin d'éviter de multiplier après des endroits, de prendre un bout de terre sur un parc, sur un...

M. BATTAIL : Ça, je vous rejoins là-dessus, en particulier par exemple dans la gestion des parkings, on est les premiers à se préoccuper, là, pour tout ce qui touche au centre-ville hors place de la République puisque ça a été un des sujets. Mais de voir justement comment, par exemple, à certains moments et avec du contrôle du stationnement, on peut arriver à dédier les usages de manière différente. C'est toujours ce petit exemple qui est celui du parking de la mairie. Auparavant, il était tout le temps fermé, en particulier les jours fériés ou la nuit quand il ne servait pas. On s'est occupé de le rendre disponible à certains moments, qu'il rendait service aux personnes autour. On s'aperçoit qu'il est utilisé et qu'au fond, il n'y a pas de conflit d'usage majeur. Donc, on peut aussi, dans une certaine mesure, faire confiance aux gens. Pour ce qui concerne les abords de Sainte-Marie, je dois dire que j'ai lu des choses quand même assez extraordinaires puisque certes, il y a peut-être des personnes qui vont sur le parking, mais il y en a d'autres qui se mettent jusqu'en triple file devant Sainte-Marie, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Donc, il y a le passage régulier des ASVP qui viennent remettre un petit peu d'ordre, mais enfin, tout de même, cela laisse rêveur.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois deux plus les pouvoirs. Pas de NPPV. Donc, je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ 25 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS :

- d'autoriser M. le Maire ou tout adjoint dûment autorisé par délégation à déposer et à signer la demande de permis de construire pour la création d'un pôle santé sur le site de la clinique de l'Ermitage.

14. 2019-026 – Actualisation du droit de préemption sur le territoire communal

M. François BLANCHON, Adjoint au Maire : Je crois comprendre par les bruits de fond qu'il y a un petit peu d'impatience à terminer, surtout avec des points un petit peu formels pour certains, mais c'est très important. Le droit de préemption est quelque chose qui n'est pas neutre. Toute ville qui dispose d'un plan local d'urbanisme est

habilitée à le mettre en place et le droit de préemption urbaine que nous avons mis en place après le PLU de 2006 n'avait pas été modifié depuis.

Aujourd'hui, je vous passerais les détails techniques sur les différentes zones entre un droit de préemption, un droit de préemption urbaine renforcé qui s'adapte aux nouvelles zones du PLU, qui bien sûr toujours exclut complètement toutes les zones naturelles de la ville et il y en a quasiment 40 et quelques pour cent. Ce droit de préemption devenant renforcé, notamment sur tout ce qui est le quartier Saint-Louis, la zone de pression foncière forte située dans le kilomètre, un peu plus de 1 km autour de la gare. Idem sur le droit de préemption renforcé qui s'applique sur la zone de CHAMLYS en laissant un droit de préemption standard sur le reste de la ville, c'est-à-dire les quartiers pavillonnaires et le centre-ville.

Et pour répondre finalement à la question posée avant le Conseil en off, nous essayons de faire toujours bon usage des deniers publics en ne préemptant pas n'importe quoi et n'importe quand, mais il est bien évident que si on repasse cette délibération aujourd'hui, c'est pour être parfaitement au carré par rapport au PLU, car comme je vous l'indiquais M. ALIX, nous avons des sujets sur lesquels on applique le droit de préemption pour au moins être sûr d'une maîtrise sinon totale, en tout cas partielle, de certains secteurs sensibles, notamment au niveau commercial et ça serait incohérent de notre part de ne pas le faire avec toute notre volonté de réussir cette réorganisation du centre-ville.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations. Merci.

M. BATTAIL : Y a-t-il nécessité de complément d'informations ou d'interventions ?
M. ALIX.

M. ALIX : Rapide, je ne veux pas alourdir cette séance. Simplement pour dire qu'effectivement, on est tout à fait favorable à cette évolution et à tout ce qui peut donner des capacités stratégiques à la collectivité doit être mis en œuvre.

Il y a des dispositifs qui existent, appliquons-les. Je fais une parenthèse, j'ai fait passer un petit mot sur un dispositif, le permis de louer qui a suscité pas mal de réactions. Je vous le dis, c'est parce que ça pourrait être intéressant de l'étayer. C'était une parenthèse. Et peut-être que c'est quelque chose que vous avez en tête, je n'en doute pas. Il y en a d'autres d'ailleurs qui sont complémentaires du permis de louer qui est dans la même trame législative. Mais c'était une parenthèse. Sur le droit de préemption, simplement pour revenir sur le débat que nous avons eu tout à l'heure, sur cette fameuse pointe d'entrée de ville, est-ce que cela a été envisagé ? Est-ce que c'est faisable, possible ? Ou est-ce que ce n'est pas adapté à ce secteur justement très complexe, ce droit de préemption ? Ou peut-être pas accessible à la ville, je ne sais pas.

M. BLANCHON : Alors, je vais répondre, merci, M. le Maire, sur cette pointe comme vous le dites. C'est exactement le genre de terrain sur lequel il faut être très prudent parce que d'une pointe, ça risquerait de devenir une épine dans le pied, car aujourd'hui,

la difficulté de ce terrain, c'est que le propriétaire considère qu'il a une valeur qui est son estimation, que tout autre acquéreur potentiel veut le valoriser, donc, a des difficultés techniques à le faire et que si nous faisons une proposition, elle serait largement en dessous de ce que souhaite le propriétaire. Donc, nous risquerions de partir aussi dans un conflit, dont nous ne sortirions pas forcément gagnant, in fine en ayant le terrain, et sans être capable financièrement de le qualifier comme cela pourrait se faire s'ils arrivent à s'entendre entre privés. Je fais très synthétique, mais il faut faire très attention à cette capacité qu'on a qui pourrait se retourner aussi contre l'intérêt général.

M. BATTAIL : Peut-être pour compléter une partie de la question que vous avez évoquée concernant le permis de louer, c'est effectivement une disposition législative intéressante. Actuellement et à la Communauté d'Agglomération, vous savez que la compétence logement est dévolue à la Communauté d'Agglomération. Donc, on a posé la question en ayant plutôt une analyse favorable et en se disant que de toute façon, dans l'état des effectifs et dans les différentes collectivités, les différentes municipalités, il me semblait que ce n'était pas récent. C'est un sujet qui pouvait être communautaire. On verra bien la réponse qui nous est apportée. Il faut être aussi vigilant là-dessus. Il y a des choses qui ne sont pas forcément parfaitement claires, c'est-à-dire qu'il ne faut pas non plus que ce soit... d'abord, il ne faut pas que ce soit un frein, il ne faut pas que l'accompagnement administratif qui va autour de cela soit un frein complet aux opérations de location parce qu'on irait à l'envers de ce que l'on souhaite. Puis d'autre part, il faut aussi qu'on sache exactement ce qu'on produit comme certification, c'est-à-dire qu'il faut que le niveau, qu'on ne soit pas, pour parler le plus clairement possible, tenu responsable du dysfonctionnement d'une chaudière ou d'un élément de confort. C'est-à-dire qu'il y a toute la déclinaison de ce dispositif-là qui est envisagé pour qu'il soit justement librement consenti par un peu tout le monde en se disant : « Au fond, il y a un arbitre. »

On est en revanche toujours fondé, d'ailleurs, on s'en sert de temps en temps, à néanmoins examiner certains logements dont on peut estimer qu'ils ne seront pas conformes. Et alors là, pour le coup, il faut qu'on soit saisi de la part du locataire. Comme lesdits locataires des fois ont des difficultés à se loger, ce ne sont pas toujours les premiers à... donc, le permis de louer, ça pourrait être une réponse dans ce cadre-là en disant, de toute façon, c'est passé avant. Donc, la question est soumise à la Communauté d'Agglomération et on verra bien si elle souhaite s'en saisir et s'en emparer.

Je pense qu'il faut qu'on vote. Oui, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de cette unanimité terminale.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

Je pense qu'il faut qu'on vote. Oui, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ?
Je vous remercie de cette unanimité terminale.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

- de maintenir le droit de préemption simple sur les zones U du plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 18 décembre 2018,
- de maintenir le droit de préemption renforcé existant sur les périmètres identifiés par la délibération du 6 juillet 2006 n°2006-91 , notamment sur l'actuelle zone US du plan local d'urbanisme ;
- de faire coïncider la zone UX du plan local d'urbanisme avec ce même droit de préemption urbain renforcé ;
- d'étendre le droit de préemption renforcé à la zone UC et UZAC ainsi qu'au périmètre élargi du Clos Saint Louis (zone UR) du plan local d'urbanisme, selon le plan annexé à la présente délibération ;
- de maintenir le droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces ou baux commerciaux institué dans l'article 2 de la délibération du 6 juillet 2016 n°2006.91 selon le plan annexé à la présente délibération ;
- de ne plus déléguer le droit de préemption à la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et d'abroger en conséquence l'article 4 de la délibération du 6 juillet 2006 n°2006.91 ;
- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à la mise en place et à l'application de la présente délibération ;
- la présente délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité prévues aux articles R 211-2 et R 211-3 du code de l'Urbanisme.

M. BATAIL : Je vous remercie pour tout. Bonne soirée en tout cas.

La séance est levée à 20h16.

Le Maire-Conseiller

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Alain SAUSSAC